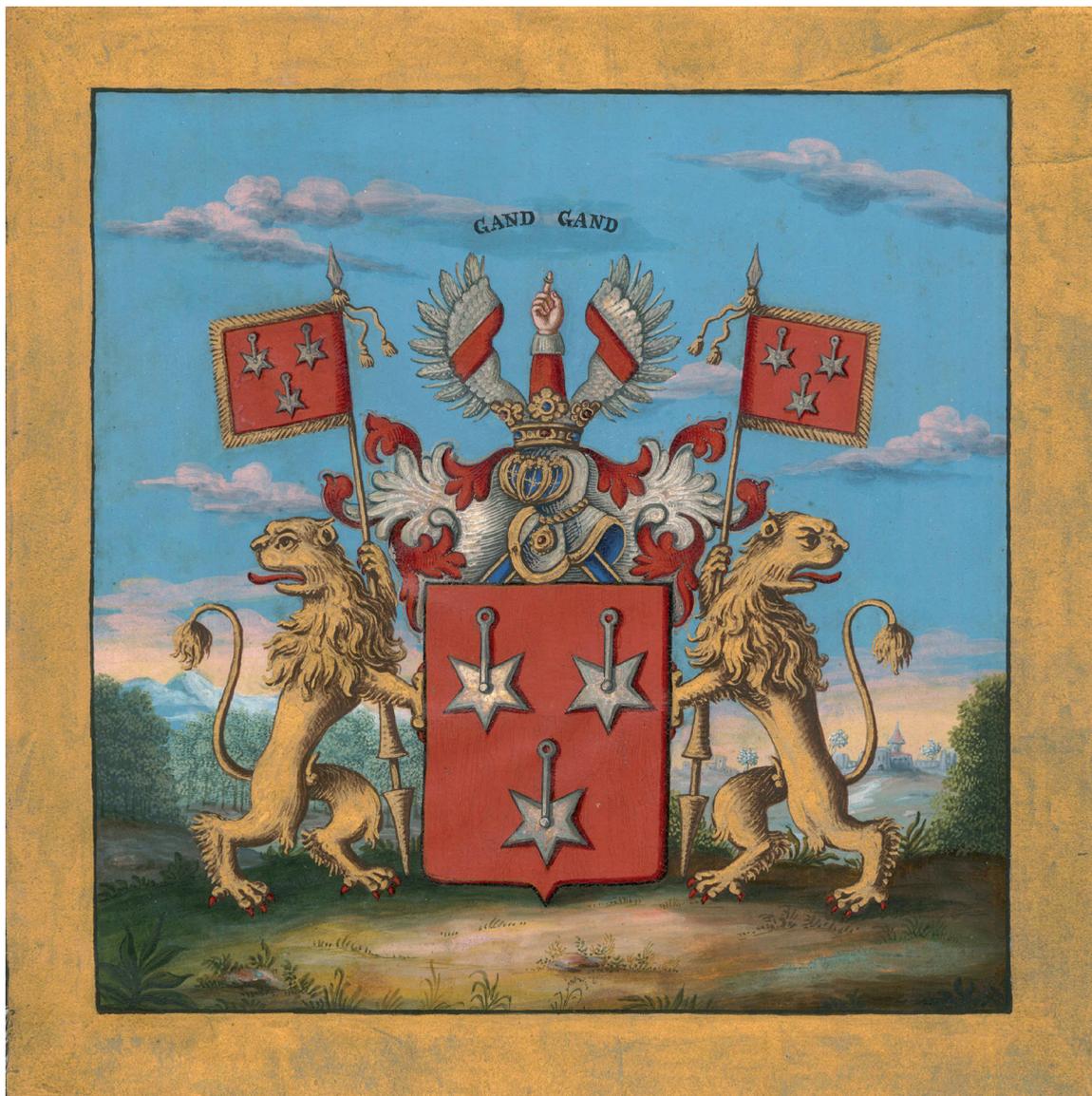

CROMBRUGGHE
1370 - 1870



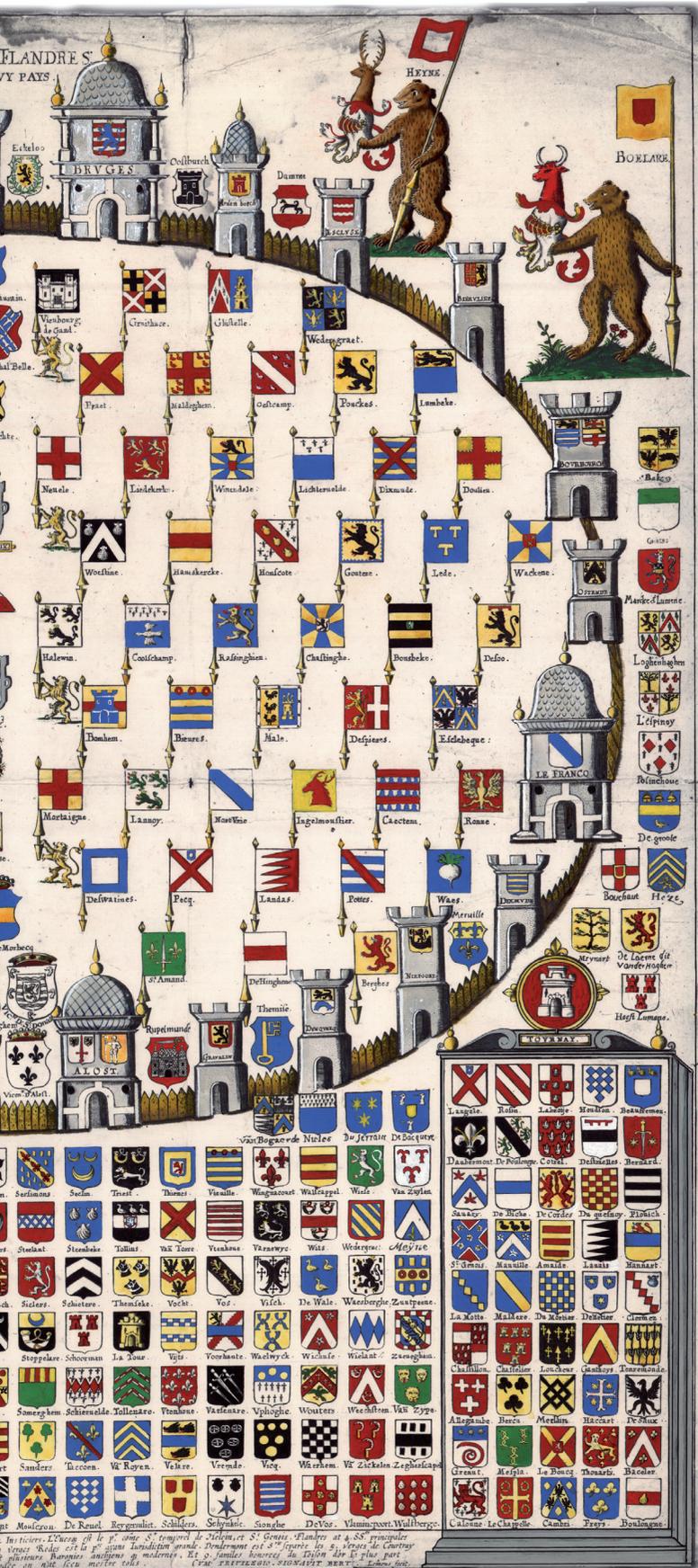
*Ci-dessus : armoiries familiales à bannières figurant dans le diplôme accordé en 1789
par l'empereur Joseph II à François-Antoine. 14*

*Ci-contre : l'écu Crombrugghe figurant dans Le Jardin d'armoiries du Comté de Flandre.
Gravure sur cuivre, réalisée par J. LEMMENS et imprimée (1616).
Rijksarchief à Gand.*

REPRESENTATION DES ESTATS DV
DEIDIE AVX SEK. ARCHIDVX D'AVSTRICE

NOBLE PAYS ET COMTE DE
PRINCES SOUVERAINS DICELLY





FILIATION DIRECTE

PREMIÈRE PARTIE

1370 - 1802

- 1 Guillaume I (XIV^e s.)
- 2 Nicolas I
- 3 Jean II
- 4 Gilles II
- 5 Josse
- 6 Georges I
- 7 Georges II
- 8 Georges III
- 9 Philippe I
- 10 Philippe II
- 11 Georges V
- 12 Antoine-François
- 13 Antoine-Hyacinthe
- 14 François-Antoine (†1802)

DEUXIÈME PARTIE

Les Crombrugge après le «grand partage» (1808)

Les PICQUENDAELE

- 15 Joseph
- 16 Émile
- 17 Frédéric

Les SCHIPSDAELE

- 15 Anselme I
- 16 Louis
- 17 Anselme III

Les LOORINGHE

- 15 Pie
- 16 Jacques (1^{er}) - Auguste (2^e) - Victor (3^e)
- 17 Albert (1^{er}) - Alberic (2^e) - Georges-Jules (3^a) et Oscar (3^b)

Les BEAUPRÉ

- 15 Jacques
- 16 Alphonse (branche éteinte en 1891)

Le Jardin d'armoiries du Comté de Flandre (1616)

L'écu Crombrugge se trouve hors des murs, en bas dans le bloc central, à l'intersection du 4^e rang horizontal et du 6^e rang vertical.

Gravure de J. Lemmens, 1616, fortement réduite, mise en couleurs par E. Warlop, 1989.

© Familievereniging
Van Waesberghe, Oostakker.

Script : Anne, Pierre et Jean-Werner de Crombrugghe de Looringhe

Sur base des recherches et travaux effectués par
Hervé Douxchamps et Thomas Van Driessche

qui avaient publié l'étude
«Aux origines de la famille de Crombrugghe»,
dans Le Parchemin, 1996,
n° 303, pp. 146-193 et n° 304, pp. 237-287
sous l'égide de la Maison Crombrugghe.

© vzw Crombrugghe asbl
Bruxelles, 2021

Imprimeur : Artoos Group

LE PORTAIL

*L'homme périt et retourne à la terre,
Tout son corps redevient poussière.
Mais l'écrit perpétue sa mémoire.
Mieux qu'une maison qu'il aurait édifiée,
Mieux qu'un château, une chapelle, une stèle.*

Cette pensée d'un scribe anonyme du temps des pharaons provient d'un papyrus, vieux de plus de trente siècles, découvert à Deir el Medineh, dans la vallée du Nil, en face de Louxor.

À la fin de sa vie, Werner de Looringhe (1868-1943), animé d'un profond esprit de famille, a émis l'idée de créer une association pour resserrer les liens entre les différentes branches Crombrugghe et développer parmi tous les descendants de notre ancêtre commun, François-Antoine (1748-1802), les valeurs chrétiennes et universelles. Werner a transmis cette mission à ses fils Henry, Jacques et Emmanuel.

Ceux-ci ont relancé l'idée au cours d'une série de rencontres en 1945-1946. Les premières réunions de la « Maison Crombrugghe » ont regroupé la génération des aînés de branches, suscitant parmi les plus jeunes un intérêt mitigé. Deux Cahiers et quelques Échos ont été diffusés. De 1948 à 1980 l'activité s'est surtout manifestée par des réunions plus ou moins annuelles regroupant principalement les membres les plus âgés de la famille.

À partir de 1980, avec la reprise de la parution régulière des Échos, on assiste à une relance de l'Association : activités diversifiées davantage orientées vers les plus jeunes, (re)découverte de l'histoire de la famille, prise de contact avec des branches un peu oubliées ou disséminées à l'étranger, intérêt pour les activités des uns et des autres...

Trois « généalogistes maison », Albéric, Victor et Jacques, appartenant respectivement aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e générations de la ligne Looringhe, avaient déjà retracé en leur temps, chacun à sa manière, l'histoire de la famille. Répondant au vœu exprimé par Emmanuel de Looringhe (Dom Werner, OSB, 1923-2003) de faire appel à des spécialistes et à la demande de nombreux membres, l'Association familiale a choisi l'écrit pour retracer l'histoire et perpétuer la mémoire de nos ancêtres depuis le Moyen Âge jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

À l'initiative d'Olivier de Picquendaele († 2016) Hervé Douxchamps et Thomas Van Driessche ont, pendant plusieurs années, effectué avec rigueur, des recherches dans les archives, les registres paroissiaux et les études publiées. Retraçant la chronologie des premiers Crombrugghe et de notre lignage direct, ils ont exploré divers thèmes: Qui sont nos ancêtres ? Qu'ont-ils fait ? Comment ont-ils vécu en temps de paix comme en temps de guerres et de troubles, sous les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne, Charles Quint, les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche, les régimes français et hollandais ? Comment avons-nous accédé à la noblesse et évolué dans celle-ci ? Une très lointaine parente se trouverait-elle à l'origine de la création de l'Ordre de la Toison d'Or ? Les Crombrugghe descendent-ils de Saint Louis IX, roi de France ? Nos armoiries ont-elles évolué ?

Afin de rendre ce travail plus accessible à tous les membres de la famille, nous avons décidé de ne publier que des extraits de l'œuvre d'Hervé Douxchamps et Thomas Van Driessche, intitulée « La famille de Crombrugghe ». Pour ne pas alourdir notre texte, nous n'avons pris en compte que les Crombrugghe dont notre famille actuelle descend en ligne directe. Nous avons toutefois fait une exception pour quelques figures intéressantes.

La présente histoire familiale, portée et clôturée par Jean-Werner de Looringhe, s'étend sur 16 générations. Elle suscitera fort probablement des études critiques de la part d'autres chercheurs et historiens. Puisse-t-elle orienter des vocations, donner de nouveaux éclairages et mener à la découverte de nouvelles informations sur la famille.

Jean-Werner de LOORINGHE

Nicolas de PICQUENDAELE,
président de la vzw Crombrugghe asbl

REMERCIEMENTS

Dhr. Martin BRAEM

†Baronne Anne de CROMBRUGGHE de LOORINGHE

†Baron Conrad de CROMBRUGGHE de LOORINGHE, président d'honneur de la vzw Crombrughe asbl

Baron Jean-Werner de CROMBRUGGHE de LOORINGHE

† Baronne Jean-Werner de CROMBRUGGHE de LOORINGHE

Baron Pierre de CROMBRUGGHE de LOORINGHE

†Dom Werner de CROMBRUGGHE de LOORINGHE, OSB

Baron Alain de CROMBRUGGHE de PICQUENDAELE

Baron Nicolas de Crombrughe de Picquendaele, président de la vzw Crombrughe asbl

† Baron Olivier de CROMBRUGGHE de PICQUENDAELE, président d'honneur de la vzw Crombrughe asbl

Baron Patrick de CROMBRUGGHE de PICQUENDAELE

†Baron Xavier de CROMBRUGGHE de PICQUENDAELE

Dhr. André DEBRUYNE

Dhr. Pieter DONCHE

M. Hervé DOUXCHAMPS

Mme Laurent de GHELLINCK d'ELSEGHEM

†Jhr. Georges de HEMPTINNE

S.A. le Prince de LIGNE

Dr. Med. Marcel MARCHAU

M. Didier de MEESTER de BETZENBROECK

Mlle Chantal PAGEAULT

M. Baudouin STORMS

Zuster Trees van de Abdij Roosenberg

Dhr. Jan VAN ACKER, erfgoedconsulent

Prof. Dr. K.G. VAN ACKER, ere-hoofdbibliothecaris en docent aan de Rijksuniversiteit Gent

Prof. Dr. MBA Joost VANDER AUWERA, Koninklijke Musea voor Schone Kunsten van België

Dhr. THOMAS VAN DRIESSCHE, historien, Universiteit Gent

Mevrouw Lorette VAN WAESBERGHE

VZW SANTA MARIA, sponsor (branche Jacques de Crombrughe)

et

M. Ulli BROMBERG, designer, pour la mise en pages de cet ouvrage

Mme Marie de CORDOÛE, Mme Katherine CANIVET, secrétaire de l'OGHB, et M. Emmanuel FRANCCART, pour leur aide technique

Mme Marie Coomans, pour la relecture de l'ouvrage

SIGLES DES SOURCES PRINCIPALES

ACL	Archives de Crombrughe de Looringhe, Bruxelles
ADN	Archives départementales du Nord, Lille
AEBC	Archives de l'État en Région de Bruxelles-Capitale, Anderlecht microfilms des anc. registres paroissiaux et de l'état civil du XIX ^e s. pour Bruxelles et les provinces wallonnes (sauf le Luxembourg)
AEM	Archives de l'État à Mons
AFF	Algemeen familiefonds (<i>Fonds général des familles</i>) ¹ (RAG)
AGR	Archives générales du Royaume - Algemeen Rijksarchief, Bruxelles
ANB	<i>Annuaire de la Noblesse de Belgique et Annuaire de « La Noblesse belge »</i> , Bruxelles, 1847-1950
ANRB	Association de la Noblesse du Royaume de Belgique - Vereniging van de Adel van het Koninkrijk België, Bruxelles
AOKW	<i>Annalen van de(n) (Koninklijke) Oudheidkundige(n) Kring van het Land van Waas</i> (anc. <i>ACAW = Annales du Cercle</i>) <i>archéologique du pays de Waes</i> , Saint-Nicolas, 1861 - en cours
ASHAG	<i>Annales de la Société historique et archéologique de Gand - Handelingen der Maatschappij van/voor Geschied(en)is en Oudheidkunde te Gent</i> , Gand, 1894-1923 et 1944 - en cours
BF	J.-J. GAILLIARD, <i>Bruges et le Franc</i> , Bruges, 1857 - 1864, 6 vol.
BNB	<i>Biographie nationale (de Belgique)</i> , Bruxelles, 1866-1986
BNF	Bibliothèque nationale de France, Paris, manuscrits
BR	Bibliothèque royale Albert I ^{er} , manuscrits, Bruxelles
BSHAG	Bulletin de la Société historique et archéologique de Gand - Bulletin der <i>Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent</i> , Gand, 1894-1939
CBG	Centraal Bureau voor Genealogie, La Haye
EPN	<i>État présent de la Noblesse belge</i> , Bruxelles, 1960 - en cours
FM	Fonds Merghelynck (BR)
HD	Hervé DOUXCHAMPS
HGOK	<i>Handelingen van de Koninklijke Geschied- en Oudheidkundige Kring van Kortrijk</i> , 1908 - en cours
HMGOG	<i>Handelingen der Maatschappij voor geschiedenis en oudheidkunde te Gent</i> , 1894 ... (anc. <i>ASHAG = Annales de la Société historique et archéologique de Gand</i>)
IFMO	<i>Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Orientale</i> par Ph. BLOMMAERT <i>et alii</i> , Gand, 1858-1870, 5 vol.
IFMW	<i>Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Occidentale</i> par J. GAILLIARD, Bruges, 1861-1867, 3 vol.
IRPA	Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles (<i>KIK = Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium</i>)
IG	<i>Intermédiaire des généalogistes (L')</i> , Bruxelles, 1946 - en cours
JDA	P. JANSSENS et L. DUERLOO, <i>Armorial de la Noblesse belge du XV^e au XX^e s.</i> , Bruxelles, 1992, 4 vol.
MRBA	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles
MSG	<i>Memorieboek der stad Ghent van 't jaer 1301 tot 1793</i> , éd. P.C. VANDER MEERSCH, Gand, 1852-1861, 4 vol.
MSH	<i>Messenger des sciences historiques de Belgique</i> , Gand, 1839-1896

NANL	Nationaal Archief (Nederland), La Haye (anc. Algemeen Rijksarchief)
NPB	<i>Nobiliaire des Pays-Bas</i> , par le baron J. de HERCKENRODE, Gand, 1865-1868, 4 vol., <i>Armorial</i> , Gand, 1865, et <i>Complément au NPB</i> , Gand, 1862-1866, 2 vol.
OGHB	Office généalogique et héraldique de Belgique, Bruxelles
OSAK	Oud Stadsarchief Kortrijk (<i>Archives anciennes de la ville de Courtrai</i>) (RAK)
PG	Fr. de POTTER, <i>Gent van den oudsten tijd tot heden</i> , Gand, 1882-1901, 8 vol., rééditions Handzame, 1969, Bruxelles, 1975 et Torhout-Zedelgem, 1989-1991, tables par St. MEERSSEMAN e.a. dans <i>VMGOG</i> , XXVII, 2002
RAB	Rijksarchief Brugge (Archives de l'État à Bruges)
RABW	Rijksarchief Beveren-Waes (Archives de l'État à Beveren-Waes) - microfilms des anc. reg. paroissiaux et de l'état civil du XIX ^e s. pour toute la Flandre
RAG	Rijksarchief Gent (Archives de l'État à Gand), où nous citons notamment : - Abbaye Saint-Bavon à Gand, chartes ² , etc. - Abbaye Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand : 1 D = 1 ^{re} série, <i>diversen</i> (divers), 1 R = <i>rekeningen</i> (comptes), 2 = 2 ^e série - Algemeen familiefonds (fonds général des familles) (AFF) - Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen) - Fonds van der Bruggen (AFF), Borluut ³ , Crombrughe (AFF), Piers ⁴ , Pottelsberghe ⁵ , Vaernewyck ⁶ , etc.
RAK	Rijksarchief Kortrijk (Archives de l'État à Courtrai)
Rec. OGHB	<i>Recueil de l'Office généalogique et héraldique de Belgique</i> , Bruxelles, 1951 - en cours
SAB	Stadsarchief Brugge (Archives de la Ville de Bruges) ⁷
SAG	Stadsarchief Gent (Archives de la Ville de Gand) - Reeks 301 = Échevins de la Keure (<i>Schepenen van de Keure, jaerregisters, acten en contracten</i>) - Reeks 330 = Échevins des Parchons (<i>Schepenen van Gedeele, staeten van goederen, weezenboecken</i>) - Reeks 400 = Comptes de la ville (<i>Stadsrekeningen</i>)
SAO	Stadsarchief Oudenaarde (Archives de la Ville d'Audenarde)
SAV	Stadsarchief Veurne (Archives de la Ville de Furnes)
STAM	Stadsmuseum Gent = Musée de la Ville de Gand (anc. abbaye de la Byloque à Gand)
TVD	Thomas VAN DRIESSCHE
UG	Universiteit Gent (Université de Gand), manuscrits, en particulier : Hs. 2693/5, notes généalogiques de Ferd. VAN DEN BEMDEN (†1901) sur les Crombrughe
VMGOG	<i>Verhandelingen (van de) Maatschappij voor geschiedenis en oudheidkunde te Gent</i>
VS	<i>Vlaamse Stam</i> (VVF), Anvers, 1965 - en cours.

RÉFÉRENCES AUX REGISTRES PAROISSIAUX ET À L'ÉTAT CIVIL

□ Selon l'usage dans les publications généalogiques, on s'est abstenu d'alourdir les notes par des références aux registres paroissiaux et à l'état civil⁸. Les indications des lieux et dates de baptême, naissance, mariage ou décès tiennent lieu de références par elles-mêmes.

□ Les anciens registres paroissiaux et l'état civil belges ont été consultés sur microfilms au RABW pour la Flandre, aux AEBC pour Bruxelles et la Wallonie, aux ADN pour le nord de la France et au CBG pour les Pays-Bas.

Notes

¹ Plusieurs fonds de famille importants sont restés incorporés dans ce fonds général, ainsi p.ex. le fonds van der Bruggen qui compte près de 190 numéros (dont AFF 1202-1276 concernent les Crombrughe), déposé en 1909 par le baron Maurice van der Bruggen, anc. ministre de l'Agriculture ; ou encore des dons d'archives par les barons de Crombrughe de Looringhe (AFF 3263-3309, 5492-5499, etc.) et de Picquendaele (AFF 5404-5410).

² C. VLEESCHOUWERS, *De oorkonden van de Sint-Baafsabdij te Gent (819-1321)*, Bruxelles, 1990-1991, 2 vol.

³ L.M. van WERVEKE, *Inventaris van het archief der familie Borluut*, dactyl., 1936.

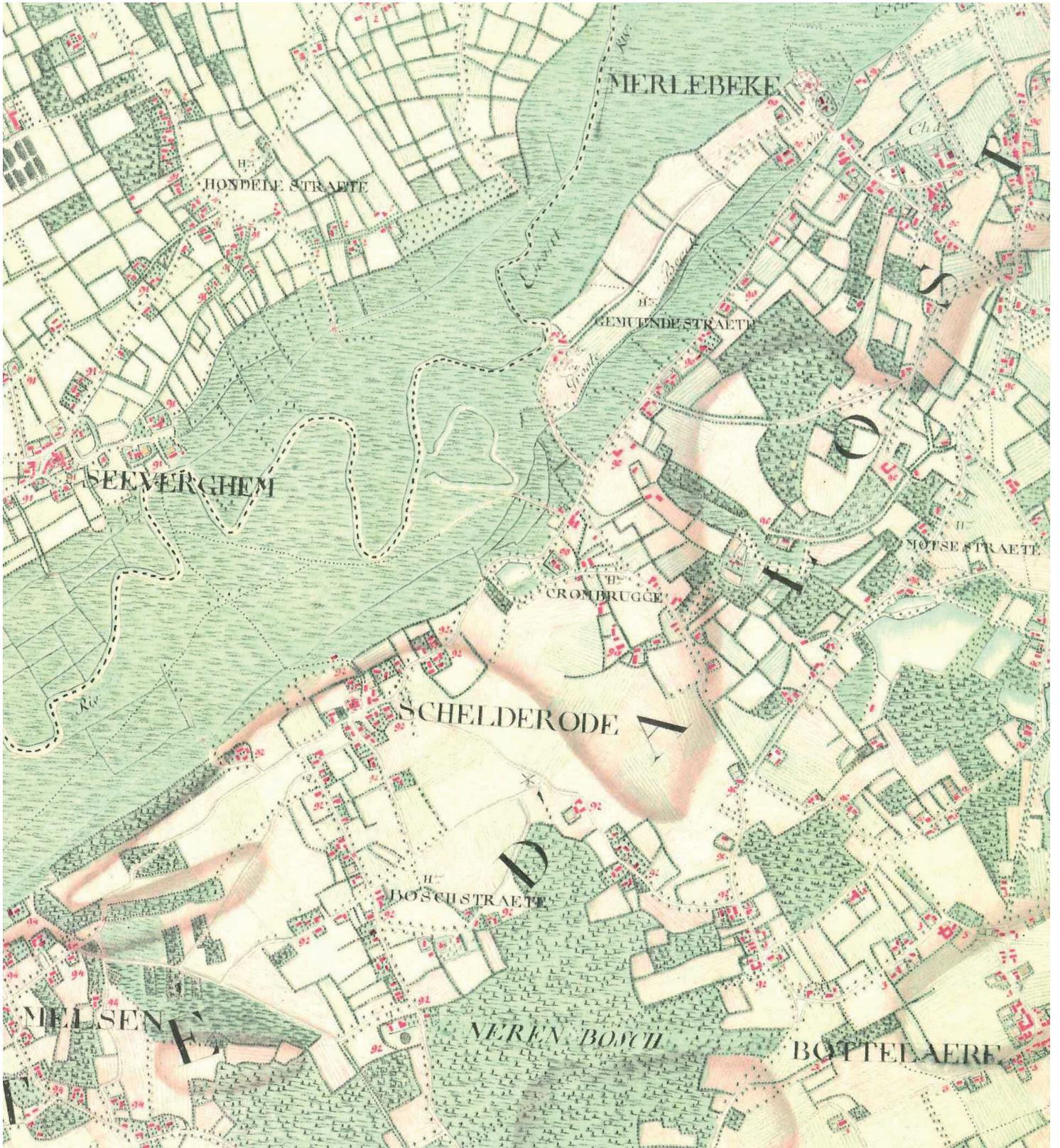
⁴ M. GYSSELING, *Inventaris van het Adelsarchief Piers de Raveshoot*, Bruxelles, 1956.

⁵ J. DENYS, *Inventaris van het familiearchief van Pottelsberghe en aanverwante families*, Bruxelles, 1983.

⁶ Vicomte (A.) de GHELLINCK D'ELSEGHEM VAERNEWYCK, *Inventaire des archives du château d'Elseghem*, II, *Le chartrier des Vaernewyck*, Aude-narde-Bruxelles, 1919. Les documents ont une numérotation continue de 1 à 2883, mais les pièces sont rangées en quatre séries : C pour les cartons (chartes), P pour les portefeuilles, reg. pour les registres, plus quelques rouleaux (*rollen*).

⁷ Les pièces ou dossiers de procédures relatives aux procès jugés par les échevins de la ville de Bruges sont devenus accessibles pendant que nous menions la présente histoire des Crombrughe. En effet, une équipe de bénévoles a réalisé un immense index informatisé des parties (demandeurs, eisers, et défendeurs, verweerders), permettant d'accéder aux dossiers relatifs à une famille ou un personnage donné. Tous les dossiers ainsi repérés, au nombre de 35, dans lesquels interviennent des Crombrughe ont été dépouillés. Les références à ce fonds sont doubles : on doit mentionner le numéro de la boîte ou doos (près de deux mille) et celui du « dossier » (plus de cent cinquante mille).

⁸ H. DOUXCHAMPS et R. TEFNIN, *Repertorium des anciens registres paroissiaux en Belgique*, Bruxelles, 1985 ; H. DOUXCHAMPS, *Panorama de l'état civil en Belgique*, Bruxelles, 1985.



LE DOMAINE CROMBRUGGHE à Merelbeke

*Van Gent en niet van Brugghe,
niet Crom, maar recht van rugghe...*

Guido GEZELLE (1887)

Comme l'a écrit Guido Gezelle dans une épigramme de circonstance¹, les Crombrugge sont bien de Gand et non de Bruges (*Brugghe*). Ils ne sont ni voûtés ni bossus (*crom*), comme l'insinue leur nom, mais ils se tiennent le dos bien droit (*recht van rugghe*). Si les Crombrugge n'avaient pas déjà une vieille devise jouant sur les éperons de leurs armes, « Espérons de nos vertus », ces deux vers de Guido Gezelle - du moins le second - auraient pu faire une autre devise, jouant cette fois sur les deux mots inclus dans leur nom : *Niet Crom, maar recht van rugghe*. Loin de tomber dans le panneau de l'étymologie populaire qui voit dans *Crombrugge* un « pont voûté », le grand poète flamand a bien perçu le sens réel du nom : « dos voûté ». Notons encore que le sens de « pont de travers » a toujours eu cours dans la famille elle-même, notamment au XIX^e s. En témoigne le pseudonyme « Baronne de Pontravers » sous lequel la baronne Ida de Crombrugge née Kerchove a publié certains de ses livres.

Pour les anthroponymistes, *Crombrugge* ne vient pas de *crom-brugghe*, « pont voûté »², mais de *cromb-rugghe*, « dos voûté », du german *crumb(a)*, « courbe », et *righ*, *rygge*, « dos ». Il suffit de déplacer un trait d'union pour que le sens change du tout au tout.

Mais *Crombrugge* représente avant tout un toponyme à Merelbeke, dont les familles *de* ou *van* *Crombrugge* tirent leur nom.

Les auteurs du dictionnaire des noms de familles belges envisagent deux possibilités pour ce patronyme :

- surnom (*bijnaam*) d'une personne au dos voûté (bossu)
- nom de lieu (*plaatsnaam*) en Flandre orientale³.

Vu la forte présence des *Crombrugge* sur les terres de l'abbaye Saint-Pierre, à Merelbeke en particulier, il semblerait que le surnom ait été donné d'abord à une particularité du relief du lieu et ensuite seulement à la famille implantée en ce lieu. Elle ne tirerait donc son nom qu'indirectement du surnom.



Crombrugge sous Merelbeke

Crombrugge ne figure pas comme tel sur ce fragment d'une vaste carte du comté d'Alost, publiée par Antoine Sanderus dans sa célèbre *Flandria illustrata* (1641-1644). On distingue le chapelet d'étangs alimentés par le Hollebeek, au pied de la croupe voûtée du *Crombrugge*. À l'époque de Sanderus (XVII^e s.), la seigneurie de *Crombrugge* appartient à des van der Varent (RAG, Fonds van der Bruggen, n°1202), d'où l'appellation *Vander Varent vyver* indiquée au nord des étangs.

Le comté d'Alost, relevant du Saint-Empire, est borné à l'ouest par l'Escaut, qui coule vers le nord en direction de Gand, où il reçoit la Lys. L'abbaye de Saint-Pierre se situe sur le Mont-Blandin, enserré dans les bras de l'Escaut, au sud-est de la ville. Non loin de là, le long du fleuve, le couvent Sainte-Claire, dont un *Crombrugge* gèrera les biens au XV^e siècle.

On distingue sur cette carte les paroisses et seigneuries voisines :

- juste au nord, Merelbeke (Meerlbeke, de Heer van Meerbeke)
- au sud, Schelderode (Casteel van de Heer van Rode)
- plus loin vers le sud en remontant le fleuve, Melsen et le château de son seigneur, puis *Vurste* et *Gavre*.

Au bas de la carte, *Beerlegem* et le château du seigneur de ce lieu, qui deviendra en quelque sorte le chef-lieu du marquisat de Rhodes.

Le descriptif ci-dessus se lit plus aisément sur l'extrait (Deynsebuyten 26 / I⁶ / 4) de la carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens dressée à l'initiative du Comte de Ferraris entre 1771-1778 (p.16).

BR et Editions Pro Civitate 1965

Crombrughe : un nom, un site

Le fief de *Crombrughe ten Hove* a occupé jadis toute la partie sud de Merelbeke⁴. Il est dominé par une éminence (qui culmine à 30 m.), une croupe en arc de cercle, un dos rond, entre la vallée de l'Escaut et la chaussée de Hundelghem que l'on dénomme aujourd'hui *Res-selaar*. Au pied de cette colline coule le Hollebeek, qui alimente des étangs (*Hollebeek vijvers*) avant de rejoindre l'Escaut. C'est un ruisseau insignifiant dont le franchissement ne nécessite nullement un pont voûté. Une simple planche suffit. Raison de plus pour oublier l'étymologie populaire : *crom-brugghe*. *Crombe-rugge* aurait dû donner *Crommerugge*. Mais, ici comme ailleurs, l'adjectif n'a pas été décliné. D'où la persistance du *b* et l'étymologie populaire *crom-brugghe*, « pont voûté », qui a prévalu⁵.

Le nom est resté stable : c'est à peine si le *h* a disparu pour certains, tandis que d'autres portent la graphie *van Crombruggen*. La forme hybride *Crombreucq* résulte du franchissement de la « frontière » linguistique, parfois même après l'instauration de l'état civil⁶. Les francophones ont tendance à prononcer *Crombreug*, le *om* comme dans *bombe*, le *eu* comme dans *heure* mais allongé.

Le domaine abbatial Crombrughe à Merelbeke

Dans le courant du VII^e siècle, des moines bénédictins fondent presque en même temps deux abbayes au lieu-dit *Ganda*, confluent de l'Escaut et de la Lys : l'une est dédiée à Saint Pierre au Mont-Blandin, l'autre à Saint Bavon, dans la plaine. Détruites par les Normands au IX^e siècle, elles se relèvent de leurs ruines, plus riches et plus puissantes que jamais. Parfois réunies sous la houlette du même abbé, mais le plus souvent jalouses et rivales l'une de l'autre, les deux abbayes gantoises ont exercé leurs pouvoirs respectifs et développé leurs possessions dans un assez vaste rayon autour de Gand. Le célèbre abbé Wowar, qui règne sur les deux monastères - Saint-Pierre dès 953 et Saint-Bavon à partir de 964/965 - jusqu'en 981⁷, jouit d'un crédit extraordinaire, non seulement auprès des deux Arnould, comtes de Flandre, mais aussi chez les empereurs germaniques et les rois de France. Usant de son influence, il obtint de ces souverains des chartes confirmant les privilèges et les biens des deux abbayes.

Le comte Arnould I^{er} le Grand a doté l'abbaye Saint-Pierre non seulement au sud de Gand, avec *Crombrughe* à Merelbeke sur la rive droite de l'Escaut, mais aussi au sud de Lille (Camphin en Carembault) et entre Lys et Escaut (Waelem à Worteghem)⁸.

Sur Merelbeke au Moyen Âge, on est particulièrement bien documenté par une étude fouillée menée par l'ancien bibliothécaire et professeur de l'Université de Gand, K.G. Van Acker⁹. Son ouvrage vient à point nommé pour nous renseigner sur les origines du domaine de *Crombrughe*, auquel il consacre une quarantaine de pages, avant même d'aborder la seigneurie de Merelbeke proprement dite¹⁰. C'est dire l'ancienneté et l'importance de *Crombrughe* par rapport à Merelbeke.

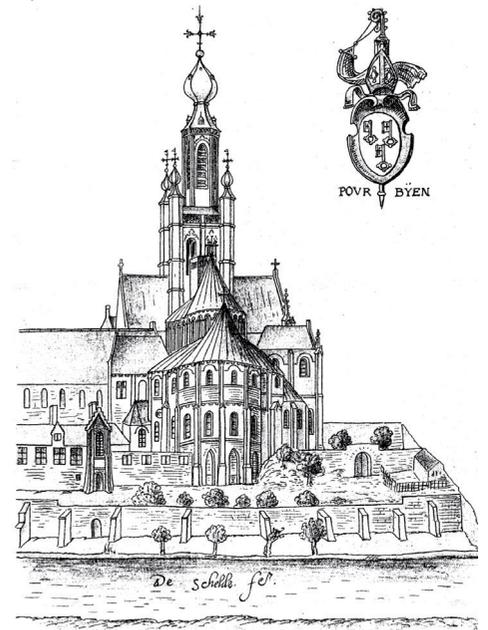
Cette étude met en évidence un très vaste domaine qui, avant le X^e siècle, s'étend sur Merelbeke, Lemberghe, *Crombrughe*, Botellaere, Marckeghem et Rhodes (Schelderode)¹¹. Comme les sources écrites contemporaines de cette haute époque sont rares, équivoques et laconiques, les historiens tentent de les interpréter, avec toute la prudence qui s'impose, à l'aide de sources postérieures.

Pour *Crombrughe*, les premières mentions du toponyme remontent allègrement avant l'an mil, ce qui n'est pas courant. Merelbeke, par exemple, n'apparaît qu'un bon siècle après *Crombrughe*, dans une charte de 1101¹².

Les chartes de Saint-Pierre ont déjà fait couler beaucoup d'encre. En 1928, le chartiste allemand Otto Oppermann a mis en doute l'authenticité de la plupart des plus anciennes de ces chartes, accusant l'abbé et ses moines d'avoir accompli un travail de faussaires¹³.

Les historiens flamands ont réexaminé ces chartes et remis les faits dans le contexte de l'époque, reconnaissant que si un certain nombre de fausses chartes ont été forgées à Saint-Pierre, elles l'ont été à une époque très ancienne et en conformité avec les originaux, restés intacts. Plutôt que de les considérer comme des « faux », ils préférèrent l'euphémisme « pseudo-original »¹⁴.

Peu importe que les chartes de Saint-Pierre soient originales ou non, copiées ou reconstituées, pourvu qu'elles ne comportent pas de données fausses et permettent d'en tirer les éléments de l'histoire du domaine *Crombrughe* au Moyen Âge.



L'ancienne abbatiale Saint-Pierre au Mont-Blandin

Cette vue prise des prairies des Moines date d'avant la construction de l'édifice baroque que nous connaissons aujourd'hui et qui domine encore le quartier universitaire de Gand (bien que, depuis quelques dizaines d'années, la Boekentoren de la Bibliothèque de l'Université la dépasse largement en hauteur). Depuis ce puissant monastère, le prélat de Saint-Pierre exerce son autorité spirituelle et temporelle sur un domaine (fundus Sancti Petri) qui s'étend surtout au pays d'Alost. Le domaine Crombrughe, connu depuis avant l'an mil, est l'une des nombreuses seigneuries qui relèvent de sa cour féodale.

Fac-similé d'un dessin colorié d'Arend van Wynendaele, XVI^e s.

l'origine, servent à leur procurer un revenu, ont fini par se dissocier et par se féodaliser, eux aussi. Le fief de ter Haeghe⁴¹, foncier de la mairie de Merelbeke, comporte une basse-cour (*nederhof*) entourée de fossés, un verger, des bois, un moulin à vent et 6 bonniers de terres. Au XV^e s, on y retrouve les van der Camere, bien implantés dans la région⁴².

Mais revenons à Crombrughe proprement dit. Au fil du temps, toute une série de fiefs s'y sont constitués et ce, dès avant 1375. Aucun des titulaires de ces fiefs ne détient les droits de haute justice qui appartiennent à l'abbé. Quelques-uns ont cependant des compétences judiciaires limitées, basse ou moyenne justice, dite justice foncière.

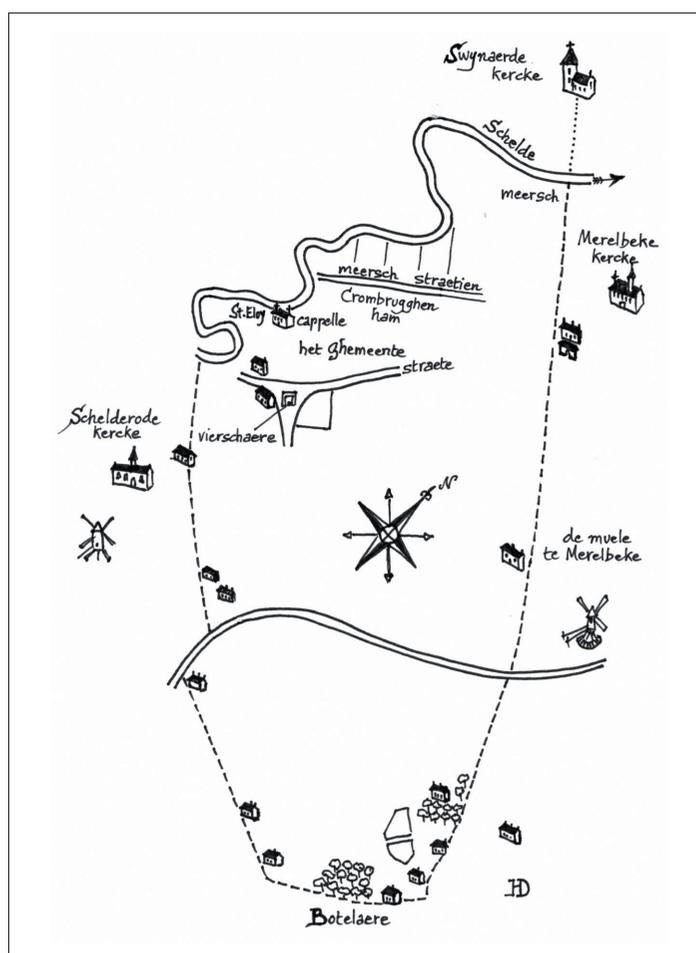
Certains se sont à leur tour divisés (éclissement) en arrière-fiefs, par partage ou par aliénation. Il est arrivé qu'un feudataire endetté hypothèque son fief, en le grevant d'une rente féodale héréditaire, qui constitue elle-même un arrière-fief.

Tous les fiefs situés à Crombrughe relèvent de la cour de Saint-Pierre. On trouve par conséquent les mentions de leurs reliefs successifs dans les registres féodaux de l'abbaye. Van den Bemden a reconstitué les listes des feudataires de ces différents fiefs et arrière-fiefs, ainsi que leur consistance.

Ce travail inédit permet de toucher du doigt la complexité croissante du réseau féodal, depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime⁴³.

Comme ces fiefs se transmettent la plupart du temps par héritage à l'hoir féodal (bien qu'il y ait aussi des ventes), les listes de feudataires d'un même fief permettent d'établir des fragments généalogiques des familles qui, à un moment ou un autre, ont détenu des fiefs à Crombrughe. Parmi ces familles, plusieurs reviennent sans cesse, à commencer par les Crombrughe eux-mêmes, dont certaines branches ont gardé un ancrage féodal sur leurs lieux d'origine jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, comme nous le verrons plus loin. Les van der Camere, par ailleurs détenteurs de la seigneurie à clocher de Merelbeke et alliés à la deuxième génération des Crombrughe ten Hove, se retrouvent ici aussi à la tête de plusieurs fiefs.

L'identification et la localisation de ces différents fiefs font encore l'objet de discussions et de recherches⁴⁴.



Carte figurative de la seigneurie de Crombrughe (1670)

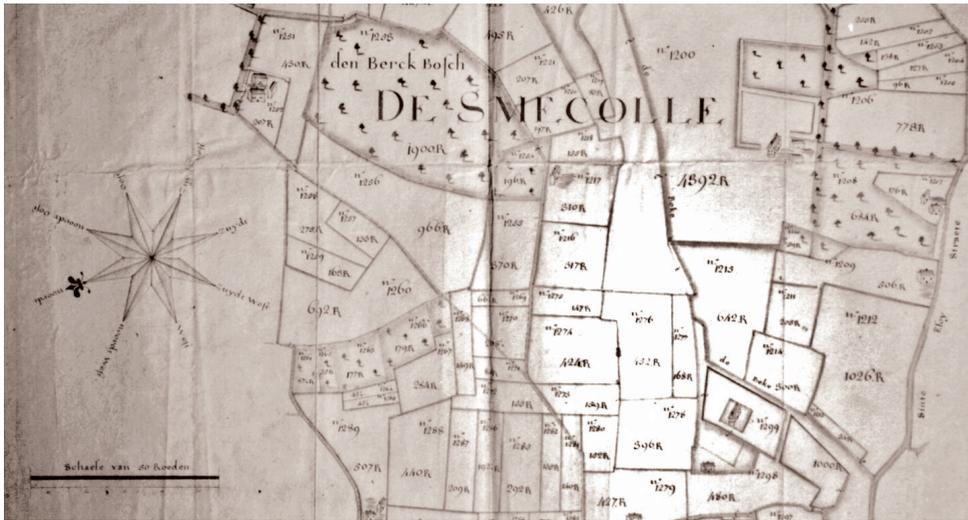
Bien que l'original de cette carte soit l'œuvre d'un géomètre juré du Conseil de Flandre, elle n'a rien d'un plan précis. Il s'agit surtout de définir les contours de la juridiction foncière, centrée sur sa cour de justice (vierschaere), quatre bancs en carré à la croisée des chemins (qui ne sont qu'esquissés), avec la chapelle Saint-Éloy et les prés communs (het Ghemeente).

Les repères extérieurs (l'Escaut, les églises de Zwynaerde, Merelbeke, Schelderode, deux moulins à vent, différentes fermes) sont davantage mis en évidence que les fermes (dofste = de hofstede) et autres éléments de la seigneurie. Même le manoir brille par son absence. On se contente de signaler *straetvijvercken competerende mijn heere van der Varent* près de l'ancienne curie de Crombrughe.

On notera les limites rectilignes (artificielles), surtout du côté de Merelbeke, à comparer avec la reconstitution de l'ancien grand domaine en tenant compte qu'ici la carte est orientée différemment : le nord est ici en haut à droite.

Carte redessinée d'après la carte originale : papier sur toile par maître Joos de Poortere, 88×59 cm.

RAG, Cartes et plans, n° 522, 20 oct. 1670.



Crombrugge (1782)

Extraits du grand atlas cadastral de Merelbeke dressé à la fin de l'Ancien Régime. Le quartier (wijk) où se trouve Crombrugge porte ici le curieux nom De Smeccolle. On y distingue:

□ en haut à droite, le Spookhof à la croisée de deux drèves

□ en bas à droite, le manoir de Crombrugge sur sa motte entourée d'eau (parcelle 1299 agrandie ci-dessous), décrite comme suit dans le landboek correspondant : een speel goedt, vyvers, meersch en dammen, zuyd west de St Eloy straete, noord west den Pont wegh en de voorgaende, noordt oost selfs goet ; le bien appartient à Mijnheer Stevens, auquel succède Jean-Louis van Aelbrouck, de Gand

□ en haut à gauche, den Berck bosch qui occupe le sommet du Cromme rugh avec l'ancien Resselaerhof à gauche. Attention : le nord est en bas à gauche.

RAG, Fonds Merelbeke, n° 1, 1782.



Ter Crombrugge aujourd'hui

Datant du XVIII^e s., le château actuel se trouve à l'emplacement de l'ancienne motte féodale. Entouré d'un étang, il est situé au bord de la vallée de l'Escaut dans un très beau parc, boisé d'arbres centenaires.

La superficie actuelle du domaine est de 15ha. La propriété appartient à M. Henry Vercauteren, petit-fils M. et Mme Henry de Cock.



1 GUILLAUME I (XIV^e s.), le premier ancêtre certain

Vers 1370, à l'aube de la période bourguignonne, les sources d'archives se multiplient, deviennent plus explicites et permettent d'établir la filiation réelle de la famille à partir de Guillaume, le premier ancêtre certain. Parfois même, il sera possible d'esquisser les biographies des principaux de ses descendants.

- ◆ I. Guillaume I (*Willem*) van CROMBRUGGHE, a vécu au milieu du XIV^e s. Avec lui commence la filiation authentique de la famille.

On lui connaît quatre fils :

- ◆ 1. Nicolas I (*Claeys*), ► 2.
- 2. Jean II^{bis} (*Jan*) van CROMBRUGGHE, feudataire de l'abbaye de Saint-Pierre à Aelst-Saint-Pierre, † avant 1400. En 1389, il tient un fief de Saint-Pierre, près du passage d'eau (*by den veere*) à Aelst-Saint-Pierre (Gand)¹. Il vend ensuite ce fief à Jean de Mol qui, le 25 novembre 1398, en rend hommage à son tour à l'abbé de Saint-Pierre. D'une épouse dont on ne connaît pas le nom, Jean a eu au moins trois enfants :
 1. Nicolas II
 2. Gilles
 3. Marguerite (*Margriete*, épouse de Liévin (*Lieven*) van den RUEDE, † 1413. Dont postérité.
- 3. Gilles (*Gillis*), II^{ter} van CROMBRUGGHE, † au début de 1414, semble s'être marié deux fois : d'abord avec Élisabeth (*Lisbette*) van STEELANT, † vers 1386-1390, déjà veuve d'un premier mari dont elle a eu deux enfants ; ensuite avec Gertrude de COEPERE alias *van Praet*. Dont postérité du second lit.
- 4. Baudouin (*Boudin*) a trouvé la mort en 1368 au cours d'une rixe.



L'ancienne église Notre-Dame-Saint-Pierre

Différents Crombrughe venant de Merelbeke se sont fixés de bonne heure au village de Saint-Pierre (Sint-Pietersdorp), à l'ombre de la grande abbaye du même nom. D'après un croquis en couleurs de Liévin van der Schelden, 1584 (UG)

¹ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 461, f° 140 v°.

2 NICOLAS I (†vers 1401), bailli et capitaine de Rhodes (vers 1370-1380) époux d'Élisabeth van der Camere

◆ Nicolas I (*Claeys, Clay*) van ou de CROMBRUGGHE (fils de Guillaume, détenteur du fief de *Crombrugghe ten Hove* à Merelbeke (vers 1370), bailli et capitaine de Rhodes (*Schelderoede*), Winthi (*Scheldewindeke*) et appartenances (1374-1375 et 1378-1380), †1400-1401, épouse avant 1375 Élisabeth (*Lisbette*) van der CAMERE¹, fille de Guillaume (*Willem*), titulaire du *hof ter Haeghen* à Merelbeke, tenu en fief de l'abbaye Saint-Pierre au Mont-Blandin.

Le fief de *Crombrugghe ten Hove*²

Vers 1365-1375, Nicolas achète le fief de *Crombrugghe*, d'une contenance d'au moins 23 bonniers (plus de 30 ha), qu'Alice (*Alysse*) van Crombrugghe a hérité de son père, Renier (*Reynier*).

Il ressort d'un registre féodal du monastère blandinien, datant de 1375, que Nicolas détient ce fief avec la ferme (*stede*) appartenant

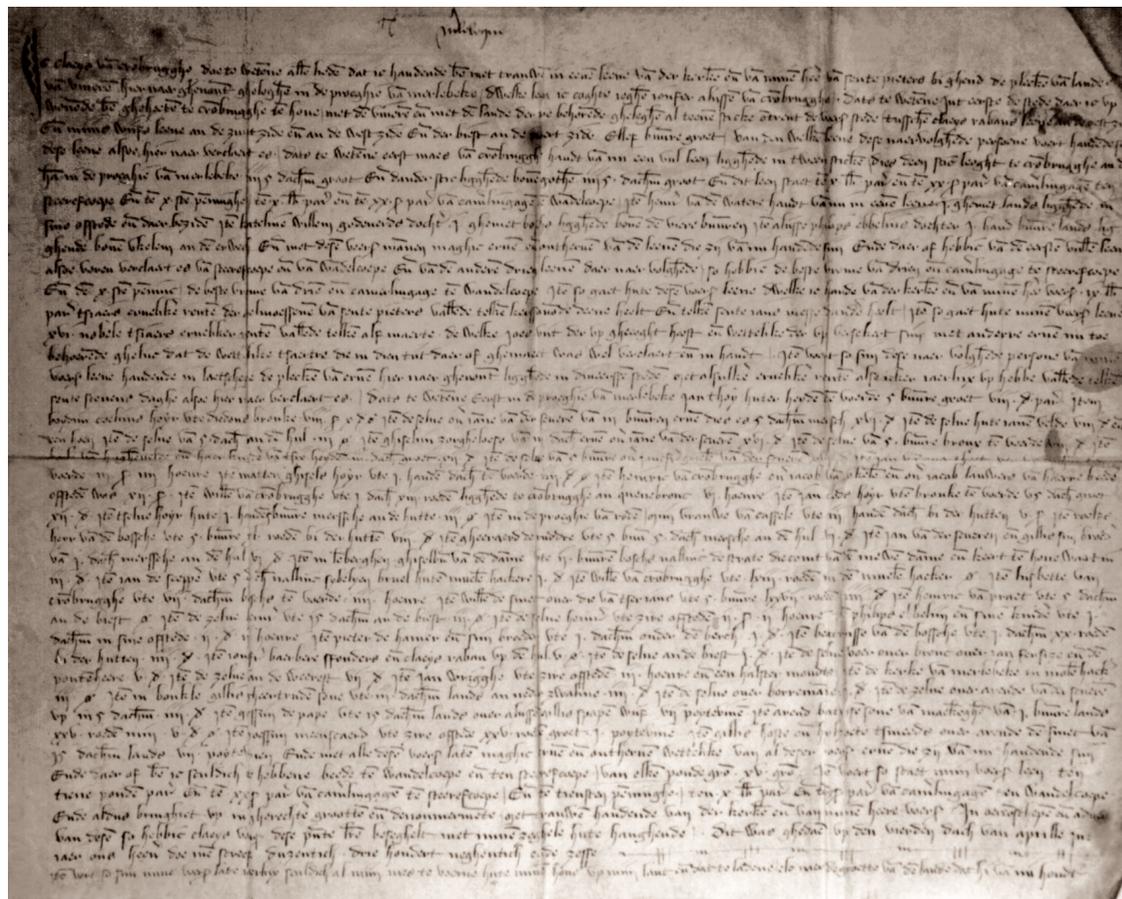
naguère à Renier van Crombrugghe³. Alice a grevé le fief d'une rente héritable de 18 livres parisis due à l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Pierre⁴. En 1397, cette rente est payée par Nicolas⁵. Le fief est non seulement hypothéqué, mais démembre, passant de 23 bonniers du temps de Renier, à 11 bonniers seulement (soit 14,7 ha) sous Nicolas.

Quant aux 12 bonniers restants, avec l'accord de l'abbé de Saint-Pierre, Nicolas en fait un nouveau fief qu'il offre à son épouse. Le couple s'est installé au domaine de *Crombrugghe ten Hove*, au milieu de ses étangs et de ses terres, toutes d'un seul tenant. La propriété confine vers l'est au fief de Nicolas Rabauw, au sud et à l'ouest au fief de sa femme, et au nord au lieu-dit der *Biest*⁶.

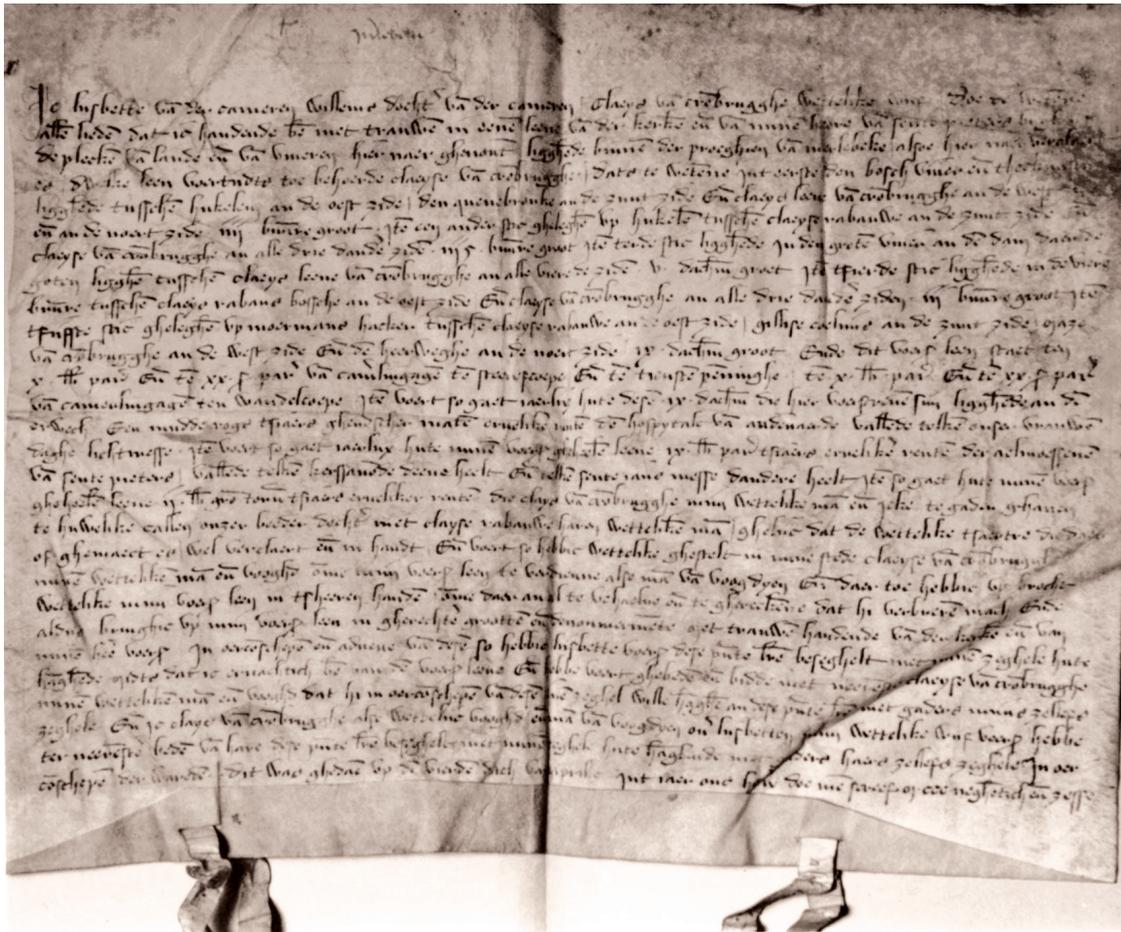
La partie de l'ancien domaine de *Crombrugghe* que détient Nicolas est parfois désignée de *stede te Crombrugghe ten Hove* ou de *stede te*

Crombrugghe ghebeeten 't hof ten Hove. Mais souvent, les textes distinguent les différents fiefs de *Crombrugghe* par le nom de leurs détenteurs respectifs. En 1472, *Crombrugghe ten Hove* appartient à Jean de Scheppere. Son père Jean l'a acheté à Christian van Crombrugghe, un petit-fils de Nicolas.

On connaît assez bien les droits et les devoirs du détenteur du fief de *Crombrugghe ten Hove*. On sait par exemple que Nicolas perçoit chaque année 3 livres parisis et 20 poulets des tenanciers (*laeten*) vivant sur ses terres. De plus, ceux-ci doivent se mettre à la disposition du seigneur à raison d'un jour par an. Ceux qui possèdent un cheval et un chariot doivent transporter le fumier de la ferme jusqu'aux champs, où les paysans les plus pauvres sont chargés de le répandre. Enfin, Nicolas exerce certains droits de justice dans le ressort de sa seigneurie, du moins pour les affaires qui ne dépassent pas 3 livres.



Dénombrement du fief d'Élisabeth van der Camere à Crombrugghe
Cette chartre porte encore un minuscule fragment du sceau de son mari, Nicolas de Crombrugghe, montrant la moitié d'une des trois fleurs de lys que sa famille a pour armoiries à cette époque.
RAG, Abb. Saint-Pierre, cour féodale, n° 3035, 4 avril 1396 ou 1397.



Dénombrement du fief de Crombrugge par Nicolas van Crombrugge

Comme sa femme, Nicolas relève son fief de Crombrugge à Merelbeke de la cour féodale de Saint-Pierre.

RAG, Abb. Saint-Pierre, cour féodale, n° 3037, 4 avril 1396 ou 1397.

Il ressort d'autre part du dénombrement de Crombrugge, réalisé le 4 avril 1396 ou 1397⁷, que le fief consiste surtout en terres de culture et en étangs, et qu'il compte quatre arrière-fiefs suivants, le principal étant tenu par les Crombrugge du Schepperstede.

Avec ses hommes de fief, Nicolas forme sa propre cour féodale habilitée à traiter des transactions immobilières, adhéritements et dés-héritements (*erven ende onterven*), etc. Si l'un de ses vassaux meurt ou vend son fief, Nicolas perçoit un droit de relief.

Quant aux *laeten*, ces tenanciers qui exploitent des terres de leur seigneur, ils lui doivent à cet effet un cens modeste et une journée de corvée par an⁸. Les parcelles exploitées par les tenanciers de Nicolas sont éparpillées à Merelbeke, Schelderode et Lemberghe. Le seigneur perçoit aussi un droit de relief ou de mutation chaque fois que l'un d'eux vend sa parcelle (*wandelcoop*) ou la transmet à ses héritiers lorsqu'il meurt (*stercoop*). Et si le sire de Crombrugge vend lui-même son fief, il doit à son tour 10 % du prix de la vente, plus 11

livres parisis, à l'abbaye Saint-Pierre. À sa mort, son successeur doit payer ce même droit de 11 livres (*stercoop*) au monastère gantois⁹.

Le fief d'Élisabeth van der Camere

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, Nicolas a cédé à sa femme 12 bonniers et 1 journal de l'ancien fief de Renier van Crombrugge. Ce fief sans nom, appartenant en propre à Élisabeth van der Camere, est également décrit dans son dénombrement (*grootte*) de 1396-1397. Il consiste en cinq parcelles qui, toutes, confinent au fief de Nicolas et totalisent 10,5 bonniers et 9 journaux de terre, ainsi qu'une partie d'un grand étang enclavé.

D'autre part, l'ensemble du fief est chargé d'une rente héritable de 2 livres tournois que Nicolas et sa femme ont constituée en dot à leur fille Catherine, à l'occasion de son mariage avec Nicolas Rabauw.

Le fief est encore grevé d'une rente annuelle héritable de 9 livres parisis au profit de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Pierre¹⁰. En 1397, Claeyns et sa femme se déclarent débiteurs

de cette rente. Ils l'ont établie sur la demeure (*stede*) qu'ils habitent alors à Crombrugge, dans la paroisse de Merelbeke, et sur les étangs qui en dépendent : *op de stede daer de voers. Claeyns ende joncfer Lysbette sijn wettelic wijff voerseyt nu ter tijt op woenende sijn te Crombrugge, binnen de prochie van Meerlebeke met den viveren diere toebehoren*. Il s'agit bien là du fief que Claeyns a offert à sa femme¹¹.

Une mention ajoutée plus tard dans le registre féodal de 1375 nous apprend qu'Élisabeth van der Camere a vendu son fief en 1400 ou 1401, après la mort de son mari, à un certain Philippe van den Oudenhuus¹². Mais Gilles van Crombrugge, frère de Nicolas I, contesta cette vente. Il intentera en vain un procès devant la cour féodale de Saint-Pierre afin de récupérer ce fief¹³.

Nicolas paraît avoir été un important propriétaire terrien. Outre son fief à Crombrugge, il possède des alleux, c'est-à-dire des biens immobiliers en pleine propriété¹⁴. Il en donne une partie en accense (*in cyns*) ou à ferme (*in pacht*), tandis qu'il exploite directement le reste.

En plus de ce qu'il touche de ses censiers et fermiers, il jouit encore d'autres revenus. C'est ainsi qu'en 1400 il prend lui-même à ferme les dîmes de Saint-Pierre à Merelbeke pour un terme de trois ans. Il s'engage à payer 11 livres de gros par an au monastère, offrant son fief de Crombrugghe en contrepan ou garantie à cet effet¹⁵.

Dans les années 1390, Nicolas et sa femme « vendent » une série de rentes héréditaires, qu'ils affectent sur leurs biens féodaux et allodiaux à Crombrugghe. Vendre une rente équivaut à hypothéquer un bien, en d'autres mots à conclure un emprunt. On peut donc penser qu'à cette époque ils ont éprouvé des difficultés financières.

En 1392, Nicolas se présente devant les échevins de la Keure de Gand¹⁶. Il déclare avoir vendu à Élisabeth (*Lisbette*) Borluut, épouse de Josse Vyt, une rente héréditaire annuelle de 16 nobles¹⁷ gagée sur son fief de *Crombrugghe*. En échange, Nicolas reçoit d'elle le prix de vente du bien, soit 212 nobles.

La constitution d'une telle rente implique d'une certaine manière la vente du fief (*wandelcoop*), lequel relève de l'église Saint-Pierre¹⁸. Nicolas doit donc 114 livres 3 deniers de droits à l'abbaye Saint-Pierre, soit un droit de relief de 10 % du prix de vente, plus un droit fixe de 11 livres parisis¹⁹. Mais il apporte une seconde garantie : 5 bonniers et 2 journaux de terre arable à Merelbeke, joignant son manoir. L'acte énumère aussi les charges pesant sur ces parcelles.

Parmi celles-ci, il y a l'obligation pour Nicolas de faire construire un pont-levis (*valbrugge*) sur les douves (*wal*) du manoir qu'il occupe, de rehausser la basse-cour et de bâtir une nouvelle digue le long du grand étang séparant son fief (*leen*) de ses autres biens (*herven*).

Ces exigences semblent indiquer qu'à terme Élisabeth Borluut et Josse Vyt souhaiteraient racheter *Crombrugghe*. Nicolas pourrait tôt ou tard rencontrer des difficultés financières qui l'obligeraient à leur céder le fief. Dans ce cas, les Vyt seraient évidemment les premiers à pouvoir saisir le bien sur lequel ils possèdent déjà une rente héréditaire.

Mais pourquoi exigent-ils la construction d'un pont-levis, la surélévation de la basse-cour et l'aménagement d'une nouvelle digue ? Certes, dans une zone humide et inondable, mieux vaut prendre certaines précautions, mais pourquoi un pont-levis ? On a tout lieu de penser qu'il s'agit là d'une manière d'augmenter le prestige du fief de *Crombrugghe*.

Les Vyt-Borluut, donateurs de l'agneau mystique

Nous n'avons pas encore dit que Josse (*Judocus*) Vyt et Isabelle *alias* Élisabeth Borluut, riches patriciens gantois, seront un peu plus tard les généreux donateurs du célèbre polyptyque de l'*Agneau mystique*, mondialement connu.



Ils se sont assurés ainsi en ce bas monde une immortalité presque aussi grande que celle des frères van Eyck, ces incomparables maîtres des Primitifs flamands qui, tout naturellement, les ont représentés en prière sur les panneaux latéraux.

Élisabeth appartient à l'illustre famille du patriciat gantois qui a déjà donné en 1302 le fameux Jehan Borluut, commandant d'un contingent de Gantois et de Waesiens à la bataille des Éperons d'or. Quant à Josse Vyt, il a ses racines au pays de Beveren, où son père a été châtelain²⁰.

En 1392, Josse Vyt et Élisabeth Borluut viennent de se marier et ils cherchent une propriété de campagne conforme à leur statut. Mais s'ils ont espéré que le bien de Crombrugghe allait tomber dans leur escarcelle, ils ont dû déchanter. Malgré des soucis financiers, les Crombrugghe vont réussir à se maintenir encore une vingtaine d'années à Merelbeke. Christian de Crombrugghe, petit-fils de Nicolas, devra se résoudre à vendre le fief ancestral en 1413. Mais les Vyt-Borluut ne sont plus intéressés par Crombrugghe ten Hove. Ils ont acquis d'autres demeures et des biens à la campagne, notamment à Beveren. Le ménage réside alors dans un prestigieux hôtel de maître à Gand.

Élisabeth Borluut a touché sa rente de 16 nobles jusqu'en 1443. Puis, un Borluut

en a hérité, car le couple n'a pas d'enfants. En 1440, la rente est due par Jan de Sceppere, alors possesseur du bien de Crombrugghe²¹.

Quoi qu'il en soit, il est piquant de se dire que le bien de Crombrugghe a pu contribuer indirectement, par le biais de cette rente viagère, au financement de l'*Agneau mystique*, le retable offert par le couple Vyt-Borluut à l'église Saint-Jean, aujourd'hui cathédrale Saint-Bavon à Gand.

Dans l'immédiat, la transaction a procuré à notre Nicolas une forte somme d'argent frais. Mais en contrepartie, il devra payer le 15 mars de chaque année 16 nobles à Élisabeth Borluut ou à ses héritiers. S'il néglige de payer la rente en temps voulu, la créditrice peut aussitôt faire saisir le bien.

Tel est en gros le mécanisme de ces rentes qui, au Moyen Âge et durant tout l'Ancien Régime, se multiplient et s'enchevêtrent, formant un inextricable réseau de droits et d'obligations grevant la plupart des biens immobiliers et diminuant d'autant leur valeur.

En revanche, la constitution de ces rentes héréditaires et le paiement de leurs *canons* ou termes annuels remplissent les archives anciennes et permettent bien souvent de suivre les familles de génération en génération.

Vente à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem

Au début de 1395, Nicolas van Crombrugghe et sa femme, Élisabeth van der Camere, vendent une propriété (*sekere plaetsen van ervachticheden*) située sous la juridiction (*vierschaaere*) de Merelbeke et Lemberghe. L'acquéreur se nomme Bussart de Munte, agissant au nom de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem.

Bailli et capitaine de Rhodes

Nicolas van Crombrugghe a exercé au moins une charge publique, celle de bailli de Schelderode et Scheldewindeke. Ces seigneuries, situées au sud de Merelbeke, font partie du pays de Rhodes²², alors possession de Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel²³, mais relevant du « Perron » d'Alost.

Le 2^e cartulaire de Cassel (XIV^e s.), conservé aux Archives du Nord à Lille, rassemble toute une série de textes relatifs à la gestion des domaines variés et très dispersés de la dame de Cassel. Il contient notamment la transcription de trois textes relatifs au bailli Nicolas de Crombrugghe. Le premier de ces actes n'est autre que la nomination de *Clais de Crombor* comme bailli de Rhodes. Cette chartre, dont on n'a pas retrouvé l'original, est datée de Warnton, une des nombreuses possessions de la

dame de Cassel, le 9 mai 1374. Le texte nous a paru intéressant à transcrire :

«*Nous Yolans etc. faisons savoir à tous que nous avons fait, commis, constitué et établi, faisons, commettons, constituons et par ces présentes établissons nostre amé... Clais de Cromborc pour estre bailli de la terre de Rhodes... auquel nous avons donné et donnons par ces présentes pouvoir... de bien et loialement porter, faire et exercer office de bailli, et de convoquer noz hommes de fief et noz eschevins. Et généralement de faire et exercer toutes autres et singulières choses que à office de bon et loial bailli peut et doit, compète et appartient... Mandons à noz dis hommes et à tous noz autres subjets en priant et requérant tous autres que à nostre dit bailli entendent et obéissent diligemment en faisant exerçant son dit office iusques à nostre voulenté et rappel*»²⁴.

On a conservé six comptes du bailli de Crombrugge. À cette époque, les comptes de recettes et dépenses des juridictions seigneuriales exercées par le bailli sont encore rédigés en français et sur des rouleaux de parchemin. Nicolas s'y intitule *Clay de Crombrugge*, plutôt que *van Crombrugge* comme dans les sources rédigées en flamand. En mai 1374, il succède à Gilbert du Dam. Ses comptes ne couvrent que quelques mois chacun. La reddition des comptes a lieu à Cassel, à Dunkerque ou à Nieppe, au château de la Motte au Bois, où réside habituellement la dame de Cassel. Chaque fois, il y présente ses comptes au receveur général de la comtesse Yolande, Éloy Surien ou Tassart de la Fontaine.

Cette comptabilité de Clay de Crombrugge, « à dont bailliu des terres de Rhodes, Winthi et appartenances », témoigne de « ce qu'il a rechet et levet des eschéanches et exploits de le dite baillie de pays qu'il estoit commis pour faire et exercer ledit office ».

Notre bailli perçoit pour ses gages 20 deniers par jour. Les recettes dépassent heureusement les « mises », de sorte qu'au terme de son premier exercice, il verse 102 livres 8 sous au receveur général de la dame de Cassel.

Sur le plan territorial, les perceptions du bailli de Crombrugge ont lieu à Schelderoode même (*Rhodes sur l'Escaut*) et dans au moins neuf autres des dix-sept villages qui, vers 1400, composent déjà la vaste seigneurie de Rhodes : Baelegghem (*Badelghem*), Botteleare, Gentbrugge (*Gandpont*), Landscouter (*Lantscouter*), Melle, Moortseele (*Mortchele*), Munte, Oosterseele (*Oesterzele*), Scheldewindeke (*Winthi*)²⁵.

Les perceptions de Nicolas dans ces différentes localités comportent des droits de relief, de meilleur catel et de formorture (droits

de mutation et de succession), des amendes diverses, notamment pour « fourfaitures ». C'est justement pour une forfaiture commise par une bourgeoisie d'Alost qu'un conflit de juridiction va l'opposer à son collègue d'Alost. Mais ils auront beau passer plusieurs journées devant le Conseil du comte de Flandre, « les dits baillis ne povoient estre d'accort ». Messire Gérard de Rasseghem, chargé d'arbitrer le débat, décide alors « qu'ils parteroient (partageraient) l'argent de le fourfaiture ». Le bailli de Rhodes recueille ainsi 10 livres²⁶.

En 1375, par lettres datées de Dunkerque le 5 mai, Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel, donne pouvoir, autorité et mandement spécial à son amé *Clais de Crombrugge, nostre bailli de Rodes* pour qu'il reçoive en son nom la foi (*féauté*) et hommage de ses hommes de fief au pays de Rhodes, Winthi et appartenances. Bien entendu, il recevra d'eux les « droits, serments et promesses, comme ad ce appartient »²⁷.

En 1376-1377, Nicolas de Crombrugge cède la place de bailli à Liévin le Vos, Gilbert du Dam et Éverard du Miroir, avant de rendre encore deux comptes en 1378, l'un en rouleau, l'autre en registre²⁸.

Une commission de dame Yolande de Flandre, datée de son château de Nieppe le 24 novembre 1378, ordonne à messire Tassart de la Fontaine, son receveur général en Flandre, Pierre le Riche, *Clais de Crombrugge*, « nostre bailli de nostre terre de Rodes », Wauthier de Meetkercke dit *Fournier*, receveur des terres de Rhodes et Bornhem, de faire crier publiquement « que tous ceux qui veulent se mettre au meilleur chef vieneroient à se présenter ».

En d'autres mots, ceux qui choisissent de se placer sous la juridiction - et la haute protection - de la dame de Cassel peuvent se manifester. Mais ils ne peuvent pas être bourgeois d'une ville. S'ils le sont déjà, ils doivent se démettre d'abord et promettre de ne jamais plus acquérir le droit de bourgeoisie. Une dernière commission de bailli pour *Clai de Crombrugge* porte la date du 19 janvier 1379 (n.st.)²⁹.

Mais il donne pourtant encore une quittance comme bailli de Rhodes le 4 décembre 1380. *Clais de Crombrugge* a reçu du receveur de Rhodes et Bornhem 100 écus valant 120 livres parisis, monnaie de Flandre, pour avoir été plusieurs fois à la guerre avec les Gantois révoltés contre le comte de Flandre, Louis de Maele, et les Brugeois. Cette somme, écrit-il, doit « aidier à faire et paier mes despensque j'ay faitz en cest remous³⁰ en l'ost avec ceux de Gand comme capitaine de ceux de ladite terre de Rodes ». Et aussi, poursuit-il, « pour aidier

à paier les guaiges de celli qui portoit la banière de la dicte terre de Rodes et de celli qui portoit la targe³¹ devant la dicte bannière »³².

Au cours de cette campagne où les Rhodois ont pris le parti des Gantois, ceux-ci ont triomphé des Brugeois, qui ont perdu leurs bannières et leur capitaine Josse de Halewyn.

Entre le 24 juin 1400 et le 23 juin de l'année suivante, le maire de Crombrugge transmet au prévôt de l'abbaye de Saint-Pierre une somme de 3 livres 12 sous, droit de succession (*doetcoope*) dû à la mort de Clays³³. Il est donc mort au cours de cette période.

Nicolas van Crombrugge et Élisabeth van der Camere ont laissé trois enfants, deux fils et une fille

- ◆ 1. Jean II, ►³
- 2. Catherine (*Calle*) × vers 1396-1397 Nicolas (*Clays*) RABAUW (*Rabau, Rebau, Rebaut, Robau*)³⁴ le Jeune, marguillier (*kerkmeester*) de l'église paroissiale de Merelbeke (1414)³⁵, † au début de 1419, fils de Nicolas (*Clays*) le Vieux, détenteur d'un fief de l'abbaye Saint-Pierre à Merelbeke. Dont postérité³⁶.
- 3. Henri (*Heinric*), † vers 1416-1417. Sans postérité.

Nicolas a d'autre part un fils naturel : Guillaume, ci-après.

BRANCHE BÂTARDE

Guillaume (*Willem*), bâtard van CROMBRUGGHE, † avant le 5 janv. 1425, époux de Béatrice (*Beatrÿs*) ROETGOUT. Sans postérité.

ORDONNANCE DE LA DAME de CASSEL À SES BAILLIS

Dunkerque, 24 janvier 1363

Quelques années avant que Claeys de Crombrugge ne devienne l'un de ses baillis, Yolande de Flandre, dame de Cassel, proclame une ordonnance sur les comptes à rendre par eux « sur peine de 60 sous à chacun et de refaire leur compte autrement fait que par icelle ordonnance, et tout à leurs despens ». En voici une copie libre (légèrement abrégée et « rajeunie » par HD) :

- 1 *Le bailli comptera ses exploits de justice.*
- 2 *À chaque article, il indiquera la propre cause pour qui il a levé et reçu l'amende, et exposera clairement le fait et le cas, le nom de celui qui l'a fait et de celui contre qui et sur qui il a fait, si comme en disant Jehan a fait un tel larcin sur un tel et de telle chose.*
- 3 *Il notera le temps et le jour que l'amende fut adjugé et à quelle somme.*
- 4 *S'il ne peut l'amende avoir et lever en devers de celui qui la doit, il la doit lever et exploiter sur les biens meubles et catheux s'il en a, et s'il n'en a pas sur les héritages et non-meubles, en les vendant selon la coutume du lieu.*
- 5 *Il doit donner quittance ou rémission. Si l'amende dépasse les biens, il doit tenir en souffrance pour la recouvrer aultre fois sur lui..., quand il fera meilleure fortune. Si c'est un étranger, il le mettra en prison.*
- 6 *Aucune composition ne sera faite sans l'accord de Madame ou de son receveur général. Il exercera la justice sur les malfaiteurs. Il défendra et gardera l'héritage et le droit et la seigneurie de Madame contre tous.*
- 7 *Il tiendra par escript en ses comptes tout ce qui est échu ou advenu en son bailliage par le temps et le terme. Il ne mettra pas d'exploits d'un compte sur un autre s'il n'a cause.*
- 8 *Les biens des bâtards, les biens trouvés que nul ne réclame, les biens vacants sans laisser d'hoirs, etc., sont acquis à Madame.*
- 9 *Il dénommera tous les biens meubles et catels, non-meubles et héritages, valeurs si petites qu'elles soient.*
- 10 *Les biens d'hôtel qui soient honnêtes et suffisants pour l'hôtel de Madame, il les doit garder, entre autres les pots, poêles et escuelles d'estain.*
- 11 *Les autres biens seront mis en vente et il les fera crier par deux cris ès lieux accoutumés. Qui plus en voudra donner, il les délivrera au plus offrant et ne peut les retenir ou acheter par aultres, pour eux ou à leur profit.*
- 12-13 *Pour les héritages et non-meubles, il ne fera vendage sans lettres de Madame.*
- 14 *Les ventes de terres seront portées en compte avec les noms des vendeurs et acheteurs, la quantité de terre vendue et le droit de Madame.*
- 15 *Les baillis mettront la main de par Madame à toutes terres de fiefs vendues.*

ADN, B 7788/150.609 (2 exemplaires).



*Yolande de Flandre (1326-1395),
comtesse de Bar dite Dame de Cassel*

Fille et seule héritière de Robert de Flandre et de Jeanne de Bretagne. Elle possède entre autres des terres entre Cassel, Dunkerque et Gravelines où elle se comporte en princesse souveraine jalouse de ses prérogatives et pouvoirs.

À sa mort, Dunkerque et Cassel perdent une maîtresse femme qui leur avait donné des libertés et des franchises.

Ce portrait se trouve à l'hôtel de ville de Dunkerque

© Photo Ville de Dunkerque

4 GILLES II (†1436) époux de Marie van den Hende (†1425)

◆ Gilles II (*Gillis*) van CROMBRUGGHE (fils de Jean II), †au début de 1436, épouse Marie van den HENDE(N), †au début de 1425.

En 1437, un certain Jean Clays paie à l'aumônerie des bénédictins de Saint-Pierre une rente héréditaire d'un denier sur leur maison de la ville de l'Overstraete à Gand. Cette maison, qui a jadis appartenu à Oste van der Eecken, vient de Marie van den Hende¹.

Gilles et Marie semblent avoir vécu dans cette maison, nommée depuis *Overpoortstraete*, la rue menant vers une des portes de la ville, l'*Overpoort* ou *Hoeverporte*, la *hoger gelegen poort*, « celle qui se trouve plus haut » et donne sur Saint-Pierre au Mont-Blandin². Or, près des remparts et non loin de cette même porte, vit aussi Béatrice van den Hende, que nous rencontrerons plus loin. Il ressort du même registre de rentes de l'abbaye que Gilles van Crombrugghe a payé des cens au monastère pour diverses parcelles. Après sa mort, on a barré son nom et on l'a remplacé par *Joes van Crombrugghe*³, son fils.

À part cela, on ne sait pas grand-chose de Gilles⁴, si ce n'est qu'il a épousé Marie van den Hende, laquelle lui a donné un fils unique, Josse, ancêtre direct des barons de Crombrugghe actuels. Les échevins des Parchons ont pourvu dès 1425 à la tutelle de *Joeskine Gillis*

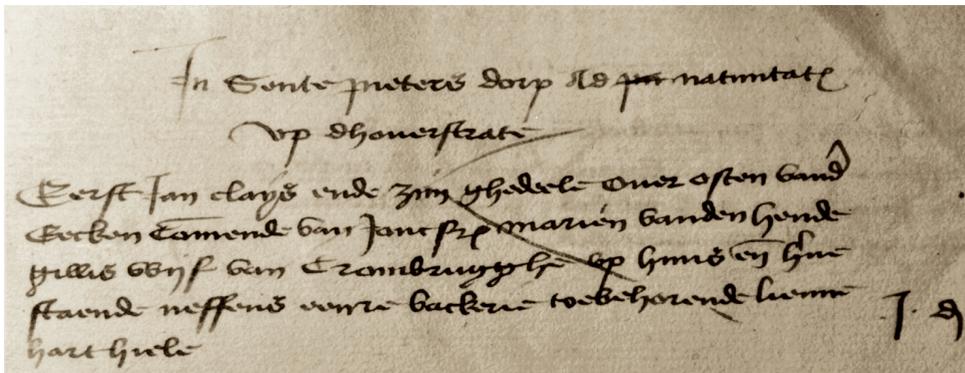
kinde van Crombrugghe en désignant à cet effet un certain Jacques (*Jacop*) Oliviers⁵.

Quelques semaines plus tard, ce tuteur achète à Béatrice van den Hende, veuve de Liévin van der Beke, la moitié d'une maison de la nouvelle rue Saint-Pierre, près des remparts de la ville. Le prix de cette acquisition se monte à 9 livres de gros et doit être acquitté dans les trois ans. Jacques Oliviers n'entrera en possession qu'après le décès de la venderesse. On se rappellera que la mère de Josse était aussi une van den Hende.

Dix ans après la mort de sa mère, Josse perd son père et il lui faut un tuteur paternel. C'est Georges de Crombrugghe qui va exercer cette tutelle⁶. Il possède le *Schepperstede* à Crombrugghe, voisin du *hof ten Hove*. Bien qu'il appartienne à une autre branche de la famille et qu'il ne soit qu'un lointain parent, il a sans doute entretenu d'excellentes relations avec le père de l'enfant.

Deux sources établissent clairement que Gilles est le fils de Jean et le père de Josse :

- Un registre aux rentes de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Pierre, tenu vers 1400-1410, indique sous la rubrique *Merelbeke* les noms des personnes auxquelles des terres sont accensées (louées).



Marie van den Hende
épouse de Gilles van Crombrugghe
n'est guère connue par son nom que grâce à cette mention de 1437 dans un registre aux rentes de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Pierre. Sous la rubrique *In Sente Pieters dorp ad nativitatem up d'Hoeverstraete*, on lit: *Eerst Jan Clays ende zijn ghedeel over Osten van der Eecken, commende van joncf. Marien van den Hende, Gillis wijf van Crombrugghe, up huus ende herve staende neffens eenre backerie toebehoorende Lievine Harthiele 1 d.*
RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 218, f° 18.

Parmi elles, un certain Jacques (*Jacop*) van den Aerde figure comme métayer pour un demi-bonnier⁷. Ce dernier aliène cette terre peu avant 1407. On barre son nom et on le remplace par celui du nouveau tenancier : Jean II van Crombrugghe. Celui-ci prend le demi-bonnier à cens pour un terme de six ans, moyennant 8 gros par an.

Étant donné que le registre a servi plusieurs années, on y trouve aussi les noms des tenants (*pachters*) ultérieurs. C'est ainsi qu'en 1413, l'abbaye confie cette terre pour neuf

ans à Gilles van Crombrugghe, fils de Jean⁸. En 1437, l'aumônier de Saint-Pierre ouvre un nouveau registre. Sous la rubrique *Merelbeke*, nous lisons que Josse van Crombrugghe a succédé à Gilles van Crombrugghe et Jacques van den Aerde à la tête de la métairie d'un demi-bonnier⁹. Josse a ensuite pris le bien à ferme en 1441, 1447 et 1453, chaque fois pour six ans¹⁰.

Le registre commencé en 1462 montre que Josse continue de prendre à ferme le demi-bonnier, dont on précise cette fois la situation¹¹. Josse conserve cette terre jusqu'à sa mort. Il figure encore dans le registre de 1498 comme détenant le demi-bonnier *op den Meulecutere* à Merelbeke¹².

- Le registre des biens de Josse, écrit de sa main en mai 1483 et découvert dans les archives Vaernewyck¹³, fournit lui aussi des indications concordantes sur ses parents.

À ces deux sources principales, on peut ajouter un certain nombre d'indices et d'arguments concordants qui confortent encore cette filiation.

Les héritiers d'Henri van Crombrugghe : en 1433, Catherine van Crombrugghe, veuve Rabauw, Jacques Scellinc, Christian van Crombrugghe et Jean Hukerem vendent leurs parts d'un pré au *Rodemeersch* à Merelbeke, soit 36 verges, à Gilles van Crombrugghe. Ce pré leur est échu à la mort d'Henri van Crombrugghe, fils de Nicolas I, et d'Élisabeth van der Camere¹⁴.

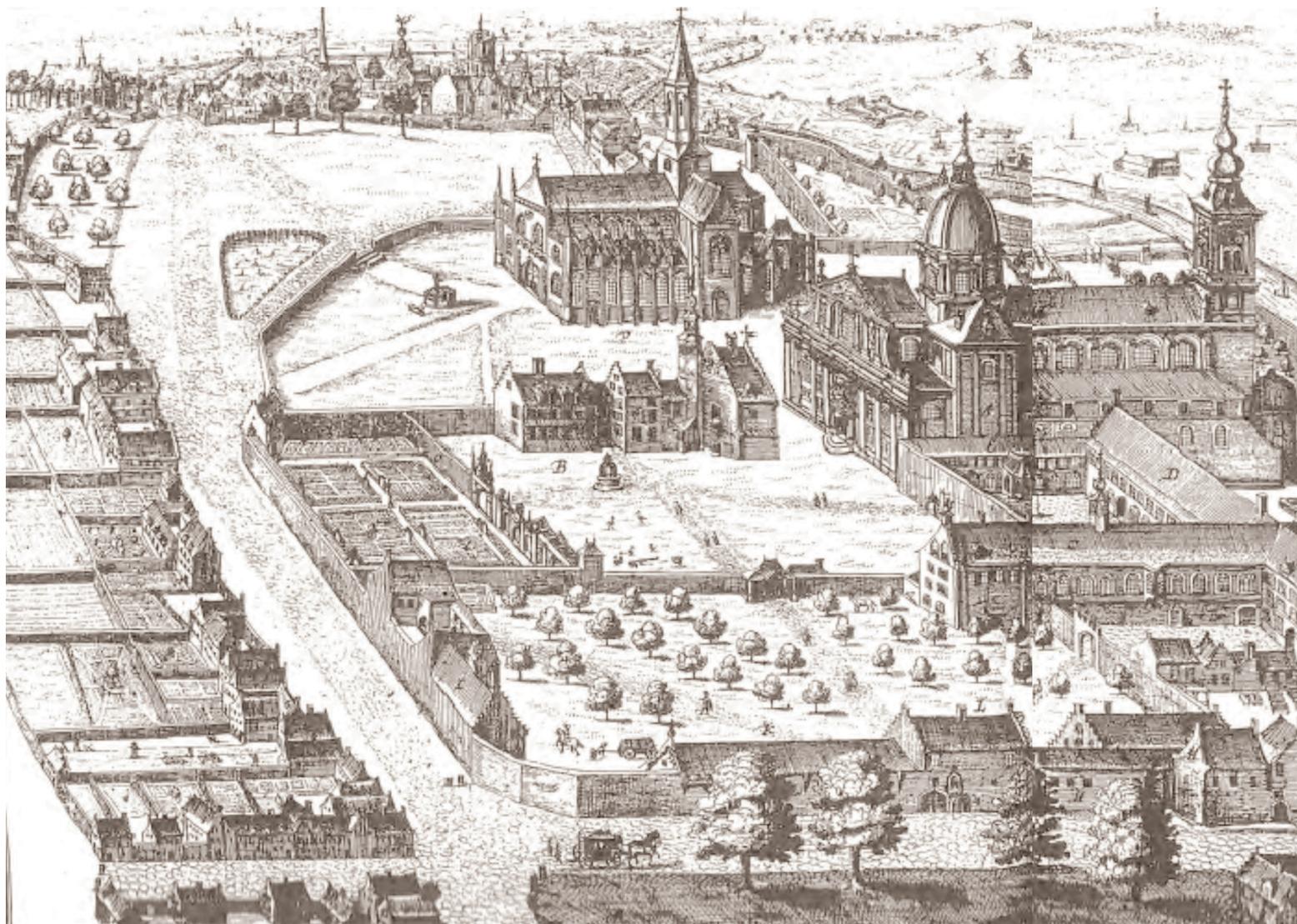
Mort sans enfant vers 1416, Henri est le frère de Catherine, et l'oncle de Christian et d'Élisabeth van Crombrugghe, épouse de Jacques Scellinc.

Gilles, neveu d'Henri, aurait donc simplement acheté les parts des cohéritiers dans la succession de son oncle Henri. C'est ainsi qu'à la génération suivante, Josse, fils de Gilles, mentionnera dans son registre de biens des prés à Merelbeke et Crombrugghe ayant appartenu naguère à son grand-oncle Henri van Crombrugghe¹⁵.

- Gilles, héritier et ayant droit de son oncle Henri, devient en 1418 tuteur des quatre enfants mineurs d'un autre Gilles van Crombrugghe¹⁶, qui vient de trépasser¹⁷. Les échevins des Parchons avaient désigné Henri comme tuteur¹⁸, mais il a rendu l'âme vers 1416-1417. Gilles assume alors les devoirs de son oncle défunt envers les enfants.

Gilles et Marie ont eu un fils unique :

◆ Josse, ► 5



L'abbaye bénédictine Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand

Cette gravure, extraite de la Flandria illustrata d'Antoine Sanderus date de 1641-1644, montre le monastère au maximum de son développement.

À cette époque, l'église abbatiale est dotée d'une coupole et d'une façade baroque. Mais le vieux clocher domine toujours le cours de l'Escaut à droite. Devant et à côté de l'église se développent le palais abbatial et les bâtiments conventuels, articulés autour du cloître.

Mais ce qui frappe surtout ici, c'est la présence d'une seconde église, à côté de l'abbaye : il s'agit de l'église paroissiale du village de Saint-Pierre, dont les maisons s'éparpillent autour du monastère et dont plusieurs Crombrughe ont été échevins au Moyen Âge.

Dans le lointain, on distingue les trois tours qui, aujourd'hui encore, dominant la cuve de Gand (de kuip van Gent) : Saint-Nicolas, le beffroi (surmonté du dragon) et la cathédrale de Saint-Bavon.

Ces trois tours historiques en enfilade, que les touristes admirent depuis le célèbre pont sur la Lys récemment rouverte à la petite navigation, se retrouvent aujourd'hui stylisées dans le logo de très bon aloi créé par la ville de Gand.



Notes

¹ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 218, f° 18.

² Reconstituée en 1405 et 1578, cette porte a été rasée en 1827. Sous le régime français, on l'a dénommée erronément porte de la Colline, en croyant voir dans son nom le mot *heuvel* (P. CLAEYS et J. GEERTS, *Les anciennes fortifications de Gand*, dans *Messenger des sciences historiques*, 1892, pp. 381-407 ; M. LIEVENS, *De Heuverpoort*, dans *Ghendtsche Tydinghen*, IX, 1980, pp. 49-55). Par hasard, le sens y est, puisque cette porte donne accès au Mont-Blandin (M. GYSSELING, *Gent's vroegste geschiedenis in de spiegel van zijn familienamen*, Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain, 1954, p. 66, n° 345).

³ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 218, f°s 4 et 6 v°.

⁴ Si l'incertitude a régné, ce n'est pas tellement faute de sources qu'en raison de l'existence si-

multanée de plusieurs homonymes : entre 1400 et 1438, différents Jean vivent à Gand et à Merlebeke. Et même si l'on rencontre un Gilles, fils de Jean, ce n'est pas nécessairement Gilles, fils de Jean et père de Josse : il existe en effet un autre Gilles, fils de Jean, en l'occurrence le fils d'un frère de Nicolas I.

⁵ SAG 330/18, 1424-1425, f° 30 v°, 13 mars 1425 (n.st.).

⁶ SAG 330/21, 1435-1436, f° 73 v°, 22 juin 1436 : *Jooris van Crombrugge wert vooght van Jooskine van Crombrugge verstorven de patre et matre.*

⁷ Métayage (*heeltwininghe, halfwinning*), contrat par lequel le maître d'un bien le remet à un preneur, en l'occurrence un métayer, en échange d'un cens en nature, à l'origine la moitié de la moisson, d'où son nom (du bas latin *medietarius*, de *medietas*, « moitié »).

⁸ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 R 259, f° 4, passage important ci-après :

Gillis f. Jans van Crombrugge ute ½ bunre heeltwininghen gheleghen an de Wostine bi Cornelis ende daermede heeft hi een eten, d.

⁹ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 218/1, f° 2 v° : *Joos van Crombrugge over Gillis van Crombrugge ende over Jacob vanden Aerde ute ij bunder heeltwininghen an de Woustine bij Cornelis, 1 eten, 1 d. par.* Une main ultérieure mentionne que la métairie a été accensée pour six ans, à partir de 1454, et ce pour 6 sous parisis l'an : *Ende verpacht de heeltwininghe 6 jaer beghinnende 1454 om 6 s. par. 's jaars.*

¹⁰ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 218/3, f° 4.

¹¹ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 132/2, f° 121 v° : *Joes van Crombrugge over Gillis van Crombrugge uut halfven bundre heeltwininghen up de Meulecoutere, zuutoest Oste de Grutere, noortwest de kerke van Merlebeke, commende metten westhende an straetkin dat gaet te hooghe Effelaer waert, met eenen etene, 1 d. par., over delftwininghen 7 s. par.*

¹² *Idem*, 1 D 219, f° 7 v°.

¹³ RAG, Fonds Vaernewyck, n° 2226, 12 f°s, mai 1483, ainsi qu'il ressort du passage suivant : *Dit es de rente die ic, Joos voorn., jaarlijcx sculdich ben Willem van der Cameren naer 't verclaers van zynen rentboucke also wel van ghecochten goede als van den andren, ghescreven in meye anno LXXXIII.*

¹⁴ Gilles van Crombrugge avait acquis *haerlieder deel ende recht van eenen meersch gheleghen in Rodemeersch, dat hemlieden toequam ende verstaerf van Heinric van Crombrugge* (SAG 301/32, 1433-1434, f° 15, 10 août 1433).

¹⁵ *Item een ij bunder mersch beneden den Wedanbuchte an Symon Daneels bucht was, wijlen commende van Heindryck van Crombrugge, ghehouden van Willem van der Cameren, met ½ capoen ende 6 d. (idem, f° 1).*

¹⁶ Sans doute Gilles, fils de Guillaume et frère cadet de Nicolas I.

¹⁷ *Gillis van Crombrugge wert vooght van Claeikine, Hannekine, Betkine ende Callekine, Gillis kindre van Crombrugge, verstorven de patre* (SAG 330/16, 1417-1418, f° 39 v°, 27 mai 1418).

¹⁸ *Heinric van Crombrugge (Clays van Overvelt toesienre) wert vooght van Claykine, Annekine, Callekine ende Betkine Gillis kindren van Crombrugge verstorven de patre* (SAG 330/15, 1413-1414, f° 39 v°, 27 avril 1414).

LA BELLE MARIE à la TOISON d'OR

Dans l'introduction de son histoire de l'Ordre de la Toison d'Or, parue en 1830, le baron de Reiffenberg se penche sur les motifs de la création de cet ordre :

On n'est pas généralement d'accord sur les motifs qui portèrent Philippe le Bon à instituer l'Ordre de la Toison d'Or. Les uns le font agir par galanterie, les autres par politique, le plus grand nombre par religion. Peut-être toutes ces causes réunies ont-elles concouru à le déterminer.

Philippe, racontent les premiers, avait eu vingt-quatre maîtresses, et de leurs cheveux avait fait tresser un lac d'amour, au milieu duquel une mèche dorée de Marie van Crombrugge, en attirant par religion, provoquait les railleries des courtisans.

Le prince, instruit de leurs malignes observations, promet que tel qui se moquait de cette toison la tiendrait bientôt à grand honneur : il fut fidèle à sa parole.

En tête de la liste des maîtresses, Frédéric de Reiffenberg cite Marie van Looringe van Crombrugge¹ alors que Looringhe n'est passé aux Crombrugge que bien après la mort du duc².

Dans leur dictionnaire historique, souvent réédité depuis 1857, Charles Dezobry et Th. Bachelet parlent eux aussi de la fondation de l'Ordre de la Toison d'Or « en l'honneur de Marie de Crombrugge (*sic*), sa maîtresse, dont les cheveux roux avaient été l'objet de quelques railleries, et non pas, comme on l'a dit, à cause de son mariage avec Isabelle de Portugal (...), ou parce qu'il aurait fait de grands gains sur les laines³ ».

En 1879, un écrivain français, Henry Havard, reprend à sa manière⁴ :

C'est en effet au milieu du faste le plus surprenant que la Toison d'Or fut instituée et il ne fallut rien moins que l'incroyable audace d'un prince qui se savait tout permis, pour oser, d'un gage d'amour de provenance suspecte, faire l'insigne d'un ordre de chevalerie. Tout le monde connaît l'origine de cette distinction célèbre. Philippe le Bon avait eu vingt-quatre maîtresses et (comment dire cela ?) d'une mèche de cheveux empruntée de chacune d'elles, il s'était fait tresser « un lac d'amour » qu'il portait sans cesse à son cou. Au milieu de ce lac se prélassait une mèche dorée, dépouille optimale⁵ enlevée à une admirable Flamande, Marie van Crombrugge, que le prince avait tendrement aimée. Cette mèche tranchait par ses vifs reflets sur les mèches de ses voisines. Elle tirait l'œil des courtisans, et ceux-ci ne se faisaient guère

faute d'en plaisanter entre eux. Le bruit de ces malins propos parvint jusqu'aux oreilles du duc. Le prince, comme tous ses pareils, goûtait peu les railleries. Un soir donc, mettant le propos sur ce délicat chapitre, il promit à son entourage que ceux-là même qui se moquaient de cette « toison » la tiendraient bientôt en grand honneur⁶.

Dès ce jour, l'institution de l'Ordre était résolue en son esprit. Mais il se plut à méditer dans le silence ce beau projet « auquel, nous dit Chastellain dans son naïf langage, par longtemps devant, avoit esté pourpensé en la secrète ymagination de ce duc ; mais non jamais découvert encore jusques à ceste heure⁷ ». Ces longues réflexions n'ont point lieu du reste de nous surprendre. Pour être fort galante, l'idée de la Toison d'Or n'en était pas moins fort risquée, très scabreuse, nullement morale, et à tous titres elle pouvait ne point obtenir de prime-saut⁸ tout le succès qu'il en attendait. Mais ce qui paraît le plus extraordinaire, c'est moins encore l'invention étrange de cet ordre et le prétexte saugrenu de cette toison, que l'époque choisie pour la réalisation de cette belle entreprise. C'est en effet, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal ; c'est le lendemain de ses noces⁹, au milieu de ces fêtes « si magnifiques que nulles de mémoire d'homme ne furent telles », que l'ordre fut institué.



Philippe le Bon
Portrait attribué à un maître anonyme (1451-1499)
Huile sur bois, 22x32,6 cm
Groeningemuseum, Bruges

La version officielle de l'époque fait référence à l'antique légende de la Toison d'Or et de sa quête par Jason, plutôt qu'à une prétendue toison d'or, souvenir intime de l'une des maîtresses du duc de Bourgogne. Il y a donc peu de chances pour que la belle Maria van Crombrugge ait été à l'origine de la création de la Toison d'Or. Mais il lui reste le titre de « la plus aimée des vingt-quatre maîtresses du duc » que lui confèrent de nombreux historiens.

Notes

¹ Baron [Fr.] de REIFFENBERG, *Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or*, Bruxelles, 1830, pp. XXIV-XXV.

² Baron [Fr.] de REIFFENBERG, *Enfants naturels du duc Philippe le Bon*, dans Bull. de l'Acad. royale de Belgique, XIII, 1846, pp. 176 et 178.

³ Ch. DEZOBRY et Th. BACHELET, *Dict. général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie...*, 12^e éd., Paris, 1888, verbo Toison d'Or.

⁴ H. HAVARD, *La terre des gueux. Voyage dans la Flandre flamingante*, Paris, 1879, pp. 286-288.

⁵ Expression littéraire, du latin *optima spolia*, utilisée le plus souvent au pluriel : « riches dépouilles », butin.

⁶ C'est ici que Havard renvoie à « Favin, Théâtre d'honneur et de chevalerie », où le nom de Crombrugge n'est pourtant pas cité, comme on a pu s'en apercevoir plus haut.

⁷ G. CHASTELLAIN, *Œuvres*, éd. baron Kervyn de Lettenhove, II, Bruxelles, 1863, p. 6. Pontus Heuterus, ajoute Havard, s'exprime là-dessus dans les mêmes termes que Chastellain : *Cum diu super ea re multum cogitasset Philippus*.

⁸ On dirait aujourd'hui de prime abord.

⁹ La plupart des auteurs datent ce mariage de Bruges le 7 janvier 1430 (n.st.). Philippe le Bon date la fondation de son Ordre le 10 janvier, « qui fust le iour de la solemnisation du mariage de Nous », que l'Ordre de la Toison d'Or est « ordonné » (P. Van KERREBROUCK [dir.], *Nouvelle histoire général. de l'Auguste Maison de France, III, Les Valois*, Villeneuve-d'Ascq, 1990, pp. 342, 376 et 380).

5 JOSSE (1415? - † vers 1500)

échevin de Saint-Pierre-lez-Gand, secrétaire et échevin de Gand, doyen des archers de Saint-Sébastien, receveur du pays de Rhodes époux d'Élisabeth Verdebrouc (†vers 1481)

◆ Josse (*Joos, Joes*) van CROMBRUGGHE (fils unique de Gilles II, marguillier de Merelbeke (1447), échevin de Saint-Pierre-lez-Gand (1457-1464), receveur de la Table du Saint-Esprit de la paroisse Saint-Michel à Gand (1468-1495), doyen de la grande gilde des archers de Saint-Sébastien à Gand (1463-1464 et 1470), receveur du pays de Rhodes (1466-1467), électeur de la ville de Gand (1467), secrétaire des Parchons (1468), échevin de la Keure (1477) et plus tard des Parchons (1486) de la ville de Gand, au plus tôt vers 1413, †Gand (béguinage ter Hoye) fin 1499 ou début 1500, épouse vers 1445 Élisabeth (*Lisbette*) VERDEBROUC¹, †vers 1481, fille de Gérard (*Geraard, Gheerdt*) et de Catherine (*Cathelyne*) van Brecht.

En 1438, Josse déclare devant les échevins de la Keure à Gand qu'il a vendu à Jean de Pape, fils de Jean, la moitié d'une maison (*huus ende erve zijnde*). Cette maison se trouve rue Neuve Saint-Pierre *up de Greppe*, entre la demeure de Jacques van Marke d'un côté et d'une boulangerie (*der backerien*) de l'autre. Le prix se monte à 12 livres de gros. Jean de Pape paie 4 livres comptant et promet de régler les 8 autres pour Pâques 1439².

La maison en question est très probablement celle de Marie van den Hende, mentionnée dans le registre aux rentes de l'abbaye Saint-Pierre. Cette maison était aussi qualifiée *huus ende erve* et elle avait également pour voisine une boulangerie. Mais, d'après l'acte de 1438, elle se trouve rue Neuve - appelée depuis lors rue Neuve-Saint-Pierre - alors que, selon le registre aux rentes, elle s'élevait *Overstraat* (*Overpoortstraat*). Il est vrai que cette dernière prolonge la rue Neuve : sans doute la maison se situe-t-elle à l'intersection des deux rues.

Si la moitié de la maison vaut 12 livres, on peut estimer la totalité à 24 livres de gros, ce qui la place dans la moyenne des prix des maisons à l'époque. On ignore qui est le propriétaire de l'autre moitié.

Notons que Josse comparait sans son tuteur pour passer un tel acte devant les échevins. Il aurait donc déjà atteint sa majorité, alors fixée à

25 ans³, ce qui fixerait sa naissance au plus tard en 1413. À moins qu'il n'ait été émancipé plus jeune entre 1436 (date de sa mise sous tutelle à la mort de son père) et 1438 (date du présent acte).

Marguillier de l'église de Merelbeke

Josse commence sa carrière comme marguillier (*kerckmeester*) de l'église de Merelbeke. En effet, Pieter Clement, qui a exercé la marguillerie de la paroisse au cours des années 1443, 1444 et 1445, déclare en 1447 aux échevins de la Keure de Gand qu'il doit 5 livres 2 sous 10 deniers de gros à Josse de Crombrugge, marguillier de cette église⁴.

Comme un marguillier est censé résider dans la paroisse de son office, nous supposons que Josse habite Merelbeke en 1447. Comme son prédécesseur, il n'a sans doute occupé cette fonction que durant quelques années. Lorsqu'il s'est fixé à Gand, il aura dû résigner sa charge.

Le beau-père de Josse, Gérard Verdebrouc (†fin 1455)⁵, possède le *hof te Overvelt* à Bottelaere, ainsi qu'une maison à Gand, en face du petit béguinage. Quant à la belle-mère de Josse, Catherine van Brecht (†avant 1438)⁶, elle a aussi possédé des biens à Bottelaere, ainsi qu'à Melsen, Merelbeke, Scheldewindeke et Baeyghem.

On retrouve ces biens chez certains de ses petits-enfants⁷. Lisbette Verdebrouc héritera elle-même du *hof te Overvelt*, qui comporte une ferme et des terres avoisinantes. Notons qu'à proximité se trouve un bois dénommé *den Verdebrouc*⁸. La famille a-t-elle donné son nom au toponyme ou bien est-ce le contraire qui s'est passé ?

De 1454 à 1475, Josse van Crombrugge intervient dans plusieurs actes en tant que tuteur maternel d'un neveu de sa femme, Gérard (*Gheenkin*) van Vaernewyck, fils de Guillaume, et de Piérine Verdebrouc, tous deux décédés avant 1455⁹.

Échevin de la cour villageoise de Saint-Pierre-lez-Gand

À partir de 1457, Josse siège comme échevin de la cour villageoise de Saint-Pierre-lez-Gand (*Sint-Pietersdorp*). Il y figure encore en 1464¹⁰.

LA FAMILLE VERDEBROUC

Son alliance Verdebrouc a introduit Josse van Crombrugge dans le cercle des parents et amis (*maeghen ende vrienden*) des Vaernewyck, Steelant et Goetghebuer, ce qui a certainement contribué à promouvoir sa carrière et à l'introduire ou le maintenir, lui et les siens, dans le patriciat gantois, ainsi que le montre cette esquisse sur sa belle-famille :

Gérard VERDEBROUC (†fin 1455)
× Catherine van BRECHT (†avant 1438). Dont cinq filles :

○ Catherine (†1448) × Christian van den ABEELE (*Habeele*). Sans postérité.

● Péronne (†1445) × Guillaume van VAERNEWYCK (†1452), banni un temps du comté de Flandre pour avoir troublé la paix (*zoendincbrake*). Dont un fils unique, Gérard (*Gheenkin*), disparu ou mort à l'étranger et dont son oncle Josse van Crombrugge a assuré la tutelle.

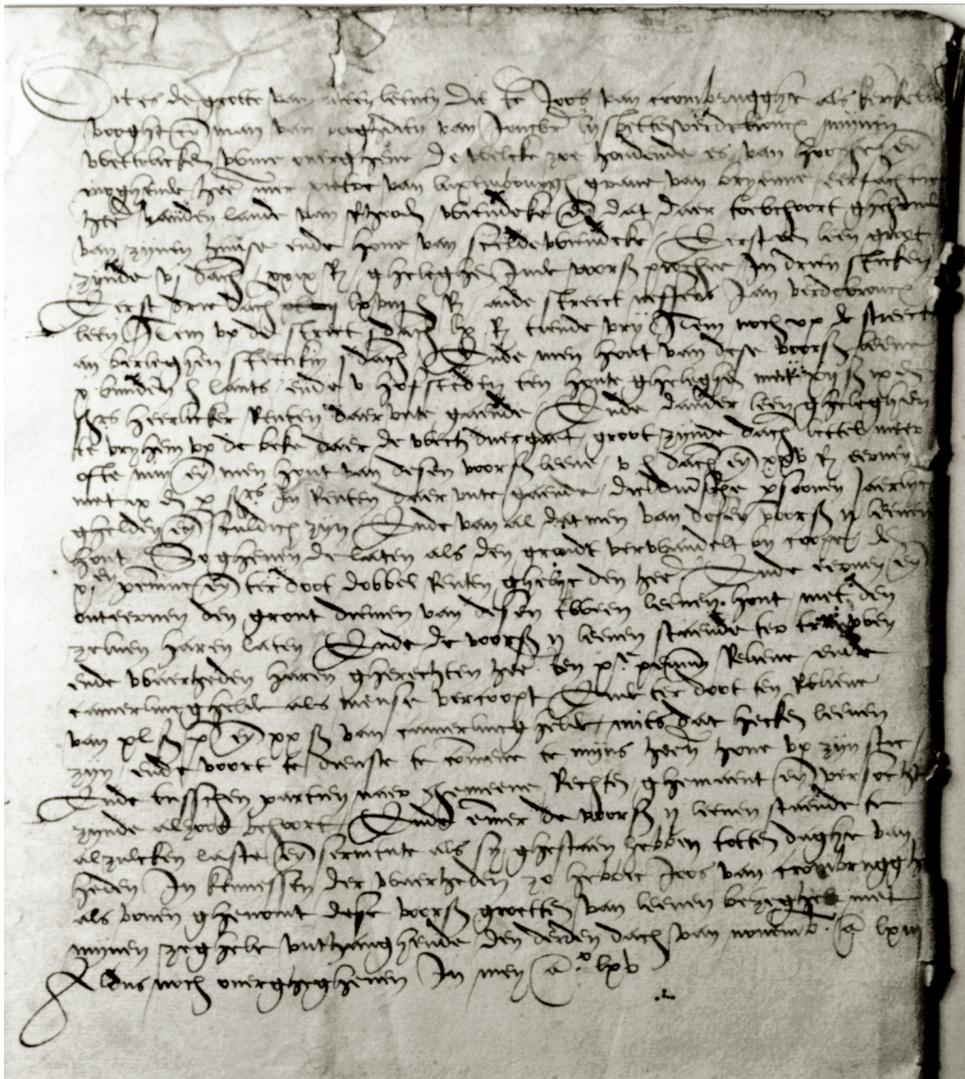
○ Marguerite × Jehan GOETGHEBUER; ×× Mahieu de SAINT-VAAST.

● Lisbette × Josse van CROMBRUGGHE, dont descendent les barons de Crombrugge.

● Jehanne × Josse van STEELANT (†vers 1458-1459), habitent Gand, mais résident souvent dans le Courtrais où Josse possède un fief. Dont postérité.

☞ RAG, Abb. Saint-Pierre, 1 D 219-220 ; SAG 301/34, 1437-1438, f° 148, 301/48, 1465-1466, f° 90, 330/23, 1445-1446, f° 29, 8 sept. 1445, état de biens de Piérone Verdebrouc, 330/24, 1448-1449, f° 39, 20 nov. 1448, accord entre Christian van den Abeele et ses belles-sœurs, 330/25, 1452-1453, f° 8 v°, 2 oct. 1452, état de biens de Guillaume van Vaernewyck, 330/27, 1455-1456, f° 117, 3 janv. 1456, état de biens de Gérard Verdebrouc, 330/35, 1478-1479, f°s 9 v°-10, 14 juil. 1478, succession de Gérard van Vaernewyck, etc.; RAK, États de biens de Courtrai, reg. 19, 1458-1459, f°s 13 v°-14, état de biens de Josse van Steelant, analysé par F. Van den Bemden.

Plusieurs actes sur les Verdebrouc ont été édités, analysés ou cités par [A. de GHELLINCK], op.cit.



Handboek de Josse van Crombrugghe (1483)

Ci-contre, peut-être de la main de Josse, page relative au dénombrement d'un fief qu'il tient comme man-bour et mari (kerkelic vooght en man) de joncfrouw Lysbette Verdebrouc.

Ce petit registre, échoué dans le fonds Vaerneuyck déposé par les Ghellinck aux Archives de l'État à Gand, comporte 12 folios écrits des deux côtés du papier. Le premier feuillet manque. Pour le reste, en voici le sommaire :

- ° 1 terres que Josse a héritées de son père
- ° 2 terres venant de sa mère
- ° 3 terres que son épouse, Lisbette Verdebrouc, a héritées de son père
- ° 4 terres et rentes que Josse et sa femme ont acquises pendant leur mariage
- ° 7 v°-11 v° rentes dues par Josse sur les terres qu'il tient de différents feudataires
- ° 12 parcelles de schootland à Merelbeke, tenues par Josse du comte de Flandre et de Guillaume van der Camere
- ° 12 v° copie du rapport et dénombrement, rendu par Josse, pour deux fiefs tenus par sa femme du seigneur de Rhodes, en sa Cour féodale de Scheldewindeke (Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, eersachtich heere van den lande van Rhouden, Wiendeke ende dat daer toebehoort, ghehouden van zynen huuse ende hove van Sceldewindicke), 3 nov. 1462. RAG, Fonds Vaerneuyck, n° 2226.

En 1465, les échevins de la Keure rendent leur sentence dans un procès entre les quatre maîtres du Saint-Esprit (*Heilige Geestmeesters*) de cette paroisse, en ce cas demandeurs, et les héritiers de Jean van den Hulle *le Vieux*, défendeurs. Ces derniers sont trois : Josse van Crombrugghe, Jean Steemaer, tuteurs de Jean van den Hulle *le Jeune*, et Liévin Willemets, époux de la veuve de Jean van den Hulle *le Vieux*.

Une mention dans un compte du patricien gantois Jaspas Borluut nous apprend que Josse est receveur du seigneur du pays de Rhodes en 1466-1467. Les Borluut y possèdent un certain nombre de biens. Du chef de l'une des parcelles héritées de son père, Jaspas Borluut note dans son compte qu'il a payé cette rente à *Josse van Crombrugghe, ontfanghere mijns heeren vanden Lande van Rooy*¹¹. Nous ignorons depuis quand et jusque quand Josse a exercé cette fonction¹². Rappelons que son arrière-grand-père Clays de Crombrugghe a déjà assumé la charge de bailli de Rhodes au siècle précédent.

Receveur de la « Table du Saint-Esprit » et...

En 1468, les échevins des Parchons prennent Josse comme secrétaire¹³, tandis que les autorités de l'église Saint-Michel le nomment receveur de la « Table du Saint-Esprit » (ancêtre de l'assistance publique), charge qu'il assume encore vers la fin de sa vie, au moins jusqu'en 1495¹⁴.

... doyen de la grande gilde de Saint-Sébastien

À plusieurs reprises et dès 1463-1464, Josse est par ailleurs doyen de la grande gilde de Saint-Sébastien¹⁵. Cette gilde d'archers, sorte de garde bourgeoise, intervient à l'occasion pour défendre la cité, pour rétablir l'ordre en cas d'émeutes, voire même pour éteindre des incendies¹⁶.

Mais c'est aussi un lieu de rencontre privilégié de la haute bourgeoisie gantoise. À sa tête se trouve un *roy*, un doyen et huit proviseurs¹⁷. En 1470, les échevins de la Keure règlent un litige entre Josse van Crombrugghe, l'actuel doyen

de la grande gilde, et son prédécesseur Arend van Opendbosch¹⁸. Les liens d'amitié et les relations que Josse a pu nouer au sein de la gilde ont certainement favorisé sa carrière politique.

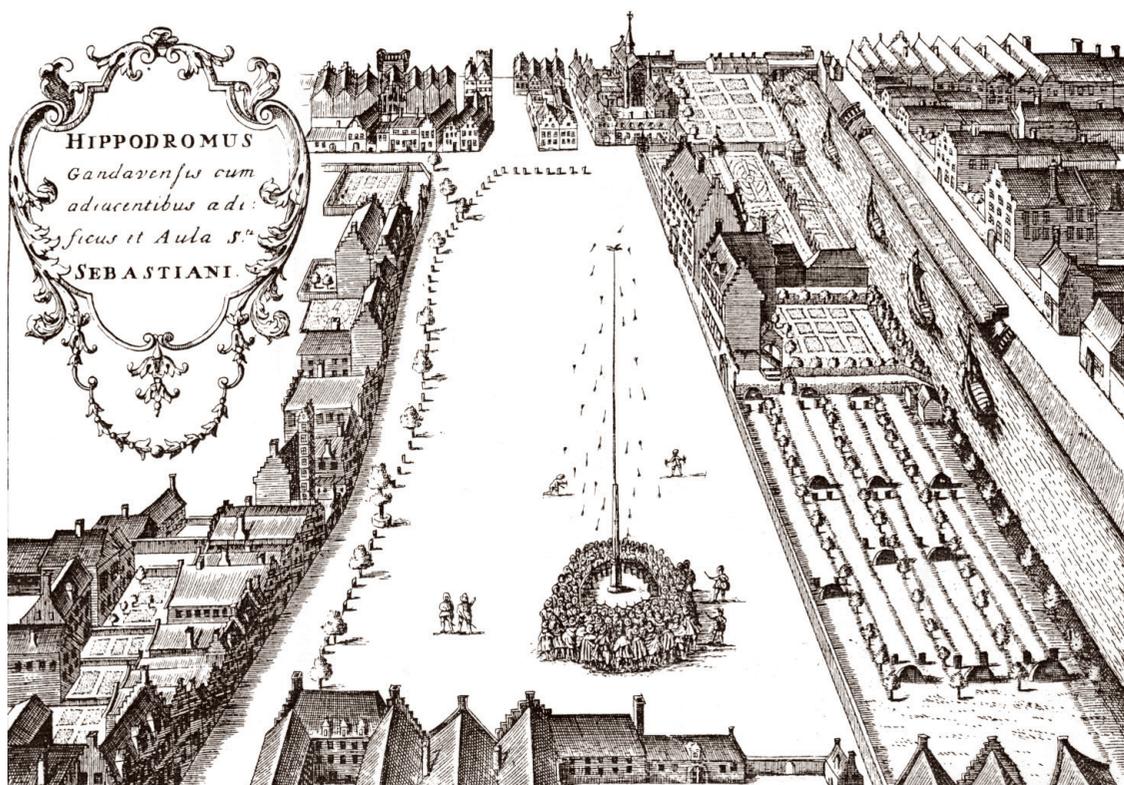
En 1467, Josse figure parmi les électeurs de la cité pour le renouvellement annuel des bancs scabinaux¹⁹. Huit électeurs choisissent chaque année, le 15 août, les échevins de la Keure et des Parchons, treize à chaque banc. Quatre électeurs représentent le Prince (*'s herenkiesers*), qui les désigne, les quatre autres étant choisis par les échevins sortants (*der stede kiesers*)²⁰.

Échevin de la Keure à Gand

Ce n'est qu'en février 1477 (n.st.), qu'il peut enfin siéger à la Keure comme échevin²¹. Josse aura donc dû attendre la mort tragique de Charles le Téméraire à Nancy pour accéder à l'échevinat de Gand.

Depuis que Philippe le Bon a battu les Gantois révoltés à Gavre en 1453, le duc a repris la

La gilde des Archers de Saint-Sébastien à l'exercice place d'Armes (Kouter) à Gand
Ant. Sanderus, Flandria illustrata, 1641-1644.



ville en mains, supprimant ses privilèges et la soumettant à de lourdes amendes. La disparition soudaine du Téméraire devant Nancy le 5 janvier 1477 amène une réaction brutale des Gantois contre les autorités centrales. La nouvelle et jeune duchesse Marie de Bourgogne se voit contrainte de rendre à la fière cité les privilèges perdus à la paix de Gavre. Les corporations retrouvent leurs prérogatives d'antan. On va même jusqu'à procéder au renouvellement anticipé des deux bancs scabinaux dès le 18 février 1477. Josse fait partie de cette nouvelle promotion, ce qui le classe quasi à coup sûr parmi les partisans du particularisme des Gantois, jalousement attachés aux privilèges de leur cité. Il occupe la 7^e place, traditionnellement dévolue à un membre du patriciat (*poorterie*)²². Nul doute que le réseau serré de ses parentés dans la grande bourgeoisie de Gand l'a aidé à se propulser ainsi parmi les premiers magistrats de la ville²³.

Les nouveaux échevins n'ont rien de plus pressé que d'arrêter deux des plus hauts fonctionnaires de l'État bourguignon : le chancelier Guillaume Hugonet et Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt et chevalier de la Toison d'Or. Tous deux sont condamnés à mort pour haute trahison et décapités le 3 avril 1477²⁴.

Josse ne siège cependant que six mois, jusqu'au 15 août de cette même année, date normale du renouvellement des deux bancs.

Échevin des Parchons

Dix ans plus tard, il redevient échevin, mais cette fois aux Parchons²⁵. À cette époque, Marie de Bourgogne a vécu et son mari, Maximilien d'Autriche, couronné entre-temps roi des Romains, a rétabli en 1485 les stipulations sévères de la paix de Gavre. La révolte gronde à nouveau et Josse revient à l'échevinage dans une poussée contre le centralisme du souverain. Il occupe la 2^e place réservée aux petits métiers. Les corporations ont pour habitude de désigner des patriciens influents pour les représenter au sein du Magistrat. Les gens des métiers auront beau fomenter au mois de septembre une révolte contre les échevins; le complot sera déjoué. Josse van Crombrugge et ses collègues accompliront cette fois le terme complet de leur législature, jusqu'au 15 août 1487.

Même en admettant que Josse se soit marié jeune, à vingt ans par exemple, on peut estimer qu'il a vécu au moins 83 ans et même peut-être jusqu'à 87 ans. Il a enterré non seulement sa femme²⁶, mais aussi sa fille Marguerite et son fils Georges I. Ses héritiers sont donc ses petits-enfants : cinq Crombrugge pour la première moitié, deux van den Hulle pour la seconde moitié. Comme il y a parmi eux des mineurs, ils sont pourvus de tuteurs et représentés par une série de parents et amis (*maeghen ende vryenden*).

Les petits-enfants reçoivent en outre une série de rentes héréditaires sur des biens à Merelbeke, Sulsique, Quaremont, etc. Ils héritent enfin de la moitié de la maison située en face du petit béguinage ter Hoye, où leur grand-père a vécu et où il est mort²⁷.

Cette maison est celle du beau-père de Josse van Crombrugge, Gérard Verdebrouc. Après la mort de celui-ci, la maison est échue à ses filles. Élisabeth Verdebrouc et Josse van Crombrugge y sont installés dès 1477. En vertu d'un accord avec les autres héritiers, le couple est devenu propriétaire de la majeure partie de cette maison. Après le décès de son épouse, Josse en a conservé l'usufruit²⁸.

Enfants de Josse et d'Élisabeth

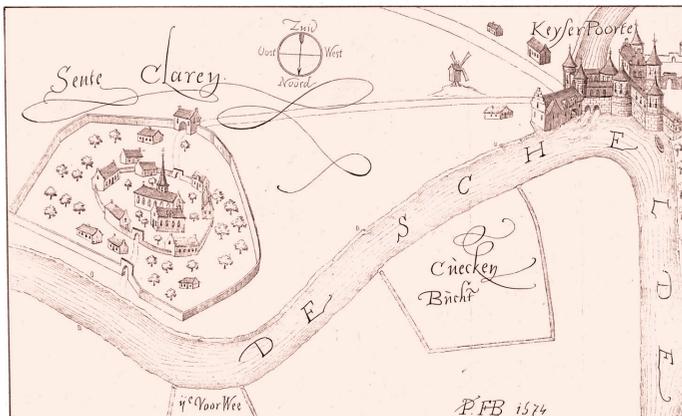
1. Marguerite (*Margriete*), †vers 1493-1494, ×avant le 4 août 1464 Jean (*Jan*) van den HULLE le Jeune, †avant le 12 août 1492, fils de Jean (*Jan*) le Vieux. Dont postérité.

◆ 2. Georges I ► 6

6 GEORGES I (†1494 -1495)

seigneur de ten Broucke, receveur des Riches Claires à Gand, receveur d'Inghelmunster et Vyve époux de Jossine Soethelm (†ca 1500)

◆ Georges I (*Jooris*) van CROMBRUGGHE (fils de Josse et d'Élisabeth Verdebrouc), seigneur de ten Broucke (Wielsbeke) (1485), clerc d'un avocat au Conseil de Flandre (1470)¹, receveur de l'abbaye des Riches Claires à Gand (1475), receveur de la seigneurie d'Inghelmunster et Vyve (1483), †fin 1494 ou début 1495, épouse en novembre 1470 Jossine (*Jozyne*) SOETHELM², †ca 1500, fille de Rogier, bailli d'Inghelmunster, et de Marguerite (*Margriete*) van de Woestyne.



L'abbaye des Riches Claires (*Sente claren*) d'après un plan figuratif de François Horenbault, géomètre, 1574. Ce monastère, fondé en 1288, sera détruit par les Gueux en 1578.

Jossine se serait remariée dès 1496 avec Jean uten Bruu³.

Les anciennes généalogies font de Georges le fils d'un Gilles de Crombrugge et de Marguerite van de Woestyne. Le premier a existé, mais n'est certainement pas son père. Quant à la seconde, elle n'est pas non plus sa mère mais sa belle-mère.

Élisabeth Verdebrouc, sa vraie mère, était connue, mais on la présentait toujours comme sa grand-mère paternelle.

Procureur d'un conseiller de Philippe le Bon

En 1462, le Conseil de Flandre, siégeant à cette époque à Ypres, condamne une certaine Kerstine van der Weede, épouse de Rombaut de Wachtere, et fait saisir ses biens pour apurer des sommes qu'elle doit à maître Simon de Moerkercke, conseiller ducal. En vertu de cette condamnation, les échevins de Syssele adhèrent⁴ *Jorisse van Crombrugge fs Joos* du bien dit *ten Lauwe*, sis au Métier de Syssele et dans la paroisse Sainte-Croix-lez-Bruges, et ce, au profit de maître Simon. Manifestement, Georges intervient comme procureur de ce haut personnage de l'entourage de Philippe le Bon⁵.

Receveur des Riches Claires de Gand

Au début de 1475, Georges est nommé receveur des Riches Claires, juste en dehors des murs de la ville, près de la *Keizerspoort* dite aussi *Sente Clarenpoort*, la porte de l'Empereur ou de Sainte-Claire, parce qu'elle s'ouvre vers l'Em-

pire, la Flandre impériale et le couvent Sainte-Claire⁶. Devant les échevins de la Keure, il promet de desservir loyalement cet office. Son père, Josse van Crombrugge, Georges (*Jooris*) Sersanders, fils de Philippe, Henri van Ideghem et Jean Robaut se portent caution pour lui. Il occupe cette charge jusqu'à la veille de Noël 1476⁷.

Receveur d'Inghelmunster, Vyve, etc.

Nous retrouvons Georges en 1483 comme receveur (*ontvangher*) de la seigneurie d'Inghelmunster, Vyve et autres dépendances, dans la châtellenie de Courtrai⁸. Il doit sans doute cette situation à son beau-père, ancien bailli d'Inghelmunster⁹. Cette importante seigneurie est entrée en 1436 dans la Maison de Bourgogne par le premier mariage de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, Rethel, Étampes, etc., avec Jacqueline d'Ailly (†1470), dame héritière d'Inghelmunster (*Englemoustier*), Vyve, etc., qu'elle porte à son mari pour en jouir après le trépas de son aïeule Isabeau de Ghisteltes. À l'époque de Georges de Crombrugge, ces terres appartiennent toujours aux Clèves, descendants d'Élisabeth de Bourgogne (†1483), comtesse de Nevers, mariée à Jean I^{er} (1419-1481), duc de Clèves, comte de La Marck¹⁰. Avant la fin du XVI^e siècle, Inghelmunster sera vendu aux Plotho. Georges est toujours receveur du lieu en 1490¹¹.

En 1680, on dénombre non moins de 180 arrière-fiefs relevant du château d'Inghelmunster¹². L'importance de cette cour seigneuriale

LA FAMILLE SOETHELM

I. Gérard ZOETHELLEM (†avant 1414) × N. ; ×× Béatrice BLAZE (citée 1414-1439). Dont¹³ :

Du premier lit :

○ ○ N. × Jan SCAMP et N. × Daniel den OLISLAGHERE.

Du second lit :

○ Catherine (†avant 1414).

□ Willekine

■ Ruggekine ► II (Roger).

□ □ Wouterkine et Hannekine.

II. Roger (*Ruggier*) SOETHELM × Marguerite van de WOESTYNE, fille de Gheldolf, et de Catherine Scaec. Dont cinq enfants¹⁴:

■ *Heer* Jacques, prêtre, curé d'Inghelmunster, qui a laissé trois fils nés de Grietken Odenaers, fille de Jean : Hannekin, Copkin et Franskin.

□ Ampluenis, échevin du Franc de Bruges¹⁵, mort sans hoirs.

● Jossine × Georges I van CROMBRUGGHE, ancêtres des barons de Crombrugge.

● Catherine (*Kateline*) (vers 1465-1544) × Baudouin (*Boudin*) van den ROSIERE(N) (†1516), qui succèdent aux biens d'Inghelmunster. Dont deux enfants¹⁶.

○ Marguerite, morte sans hoirs.

Dès 1485, les trois premiers enfants concluent du vivant de leur père un pacte au sujet du partage de sa succession¹⁷.

ARMES : trois chevrons acc. de trois molettes.

Le nom Soethelm ou *Zoethelm* se rencontre à Inghelmunster (1398), Roosebeke (dès 1382) et plus tard aussi à Pitthem, où meurent deux Pierre *Zoethelme*, resp. en 1506 et 1527¹⁸.

justifie que le duc de Clèves ait placé à sa tête un chevalier, Charles Vasquez, tandis que Georges de Crombrugge se voit intitulé à la même époque receveur général¹⁹.

Un des comptes originaux de Georges de Crombrugge, celui de l'année 1488, se trouve à un endroit un peu insolite : une annexe du fonds Merghelynck à la Bibliothèque royale à Bruxelles²⁰. L'explication réside dans des annotations portées au premier folio quelque cent-trente ans plus tard. Le compte a servi, à cette époque, à démontrer l'inanité des prétentions nobiliaires anciennes de l'un de ses descendants, Jean III de Crombrugge, seigneur de la Douve en Watou, qui « se vante iournellement tant de sa noblesse et anchienne extraction » :

Le présent compte remonstre que son père grand Jooris van Crombrugge estoit seulement ung recepveur de la terre d'Inghelmunster, ce que ne se des(s)ert (point) par gentilshommes.

Et faudroit que ledit Jan de Crombrugge monstreroit son extraction plus anchienne en tiltre de noblesse pour estre tenu pour tel.

Ledit Jooris recepveur eult femme ... Braem, fille de ... Braem, de laquelle il n'eult qu'un fils nommé Philippe van Crombrugge, qui fut père dudit Jan, sr de la Dovie, et damoiselle Gheertruyt de Gruutere, sa femme, qui l'espousa contre le gré de ses parens, aussy après pour n'avoir reng elle ne hantoit compaignie.

Ledit Jan at espousé damoiselle ... Damant, fille au grand bailly de Courtray, dont il a cest en 1619 plusieurs enfans.

Dans son compte de 1488, Georges se fait attribuer, outre des gages importants, contestés à l'époque, des frais de confection, minutage et grosse de ses comptes, *ghelyck een clen clercken* ajoutera-t-on en marge en 1619. En marge du poste suivant, on peut lire la remarque cinglante suivante :

Hadde desen ontfangher een ghequalifieert man gheweest, hij en zoude en sulcken leene snaperinghe van gaigen niet hebben willen bedienen... sulck een officie derogueren aen zijn ghepresumeerde grote afcompste.

Plus loin, à propos des fortifications du château réalisées sur ordre du bailli, on lit :

nota dat den bailliu commandeert aen den ontfangher. En marge de frais de voyage : desen ontfangher en moeste gheen grote quaelyteit wesen, als hij maer ghetracteert en wiert sdaeghs om te voyaigieren om twaelf stuuvers ; een man van sorten in dien tijt was sdaechs meer ghetracteert; oock edelmannen en bedienen gheen particulieren ontfanghenschen van ... heerlijcheden.

Plus loin encore :

cleenen salaris om veel personen, ende veel daeghen, boven de gonne die den ontfangher naer costuyme doen moeste tzijnen coste, waer duere men mercken kan de cleene ghestaetheyt ende qualiteyt van desen ontfangher.

Georges a réussi à reconstituer un patrimoine familial qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a fondu comme neige au soleil depuis le début du XV^e siècle, au point que les Crombrugge ont progressivement perdu pied dans leur fief éponyme.

Acquisition de la seigneurie ten Broucke à Wielsbeke (1485)

Georges van Crombrugge achète à la fin de 1483 une rente annuelle héritable, mais rachetable, de 8 livres de gros au denier 16, à Philippe uten Swaene, seigneur de Wacken²¹. Celui-ci charge cette rente sur sa seigneurie ten Broucke à Wielsbeke, tenue en fief du comte de Flandre à cause de sa cour féodale de Thielt, dans la chàtellenie de Courtrai. Georges lui paye à cet effet l'appréciable somme de 128 livres de gros de Flandre²².

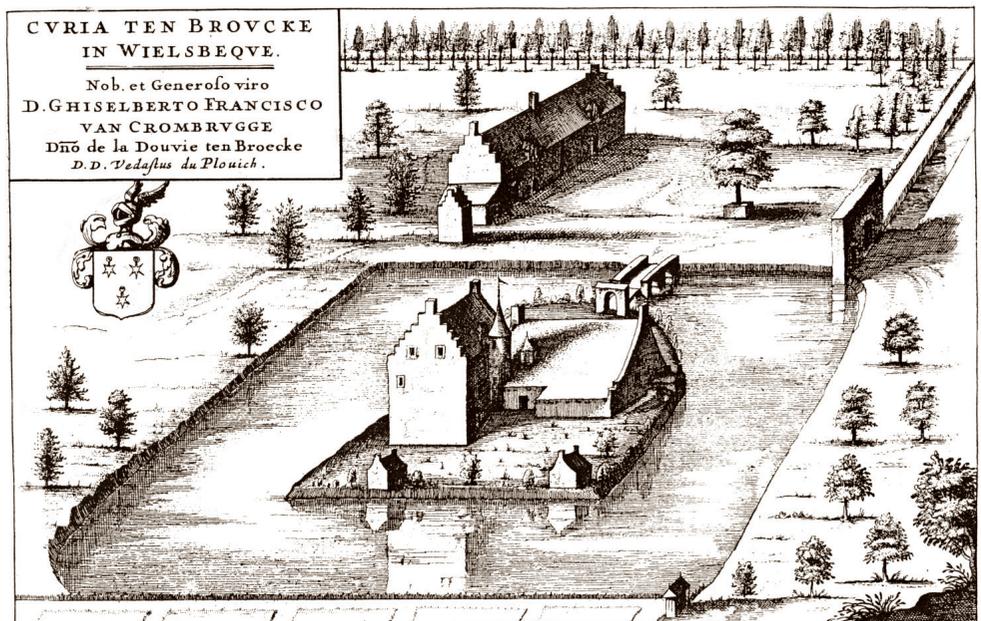
Pour grever un fief d'une rente, il faut l'accord du suzerain, en l'occurrence le comte de Flandre. Philippe uten Swaene a introduit une requête en ce sens à la chambre légale de Flandre et il a obtenu l'autorisation le 9 janvier 1484 (n.st.).

Uten Swaene dit *Mirabel* est un noble criblé de dettes. La vente d'une telle rente lui permet de disposer de liquidités, mais l'oblige à verser chaque année 8 livres à Georges, en deux termes : à la Saint-Jean (24 juin) et la veille de Noël (24 décembre). Sans doute espère-t-il améliorer sa situation financière et pouvoir un jour racheter cette rente. Mais les choses allant de mal en pis, il doit bientôt céder sa seigneurie de ten Broucke à Georges van Crombrugge²³.

Le 15 octobre 1485, Uten Swaene nomme deux procureurs, Jean de Smet et Louis van Moerkercke, chargés de vendre cette seigneurie en son nom par-devant le sous-bailli et les hommes de fief de la cour de Thielt²⁴. Quant à la mère d'Uten Swaene, Catherine de Gand (*Kathelyne van Ghendt*), elle se voit contrainte de renoncer formellement, devant ladite cour, à son usufruit sur cette seigneurie, y compris à la rente de 8 livres, afin de permettre à son fils de vendre ce bien²⁵.

Georges paye 100 livres de gros de Flandre à Philippe uten Swaene et il lui acquitte en outre une dette d'un montant équivalent.

C'est ainsi que les Crombrugge entrent en possession d'une seigneurie que la branche aînée va garder jusqu'à son extinction en 1777 dans les van der Bruggen²⁶. Cette seigneurie va leur permettre de siéger avec leurs pairs, hommes de fief du comte de Flandre. Cette



Le manoir de Ten Broucke à Wielsbeke

Siège d'une seigneurie acquise par les Crombrugge en 1485 et restée dans la famille jusque dans la seconde moitié du XVIII^e s. À cette époque, elle passe par alliance aux van der Bruggen.

Gravure aux armes (modernes) de Crombrugge - Ant. Sanderus, *Flandria illustrata*, 1641-1644.

acquisition a coûté non moins de 230 livres de gros de Flandre à Georges.

La charte d'achat comporte une description détaillée de la seigneurie de ten Broucke. D'une contenance de 20 bonniers (28,33 ha) en champs, prairies, marais ou prés humides (*meersch*), étangs et bois, ten Broucke comporte un certain nombre de parcelles affermées à un fermier (*pachter*) : un bonnier semé de froment (1,41 ha), trois bonniers de seigle (4,25 ha) et autant d'avoine. Un moulin à moudre le grain est aussi affermé pour 5 muids de seigle (50,56 hl).

Un bailli et sept échevins rendent la basse justice au nom du seigneur, percevant les amendes jusqu'à 3 livres parisis. Quatre arrière-fiefs relèvent de ten Broucke, qui rapporte en outre diverses rentes annuelles en nature : 4 hectolitres de seigle, 66 litres d'avoine, 11 chapons, 17 poules et 200 œufs ; et en espèces : 1 livre 6 deniers parisis.

L'état de biens de Georges

Georges meurt fin 1494 ou début 1495. Josse van den Hulle et Josse Scellinc²⁷ interviennent alors comme tuteurs de ses cinq enfants²⁸. L'état de biens, dressé par les échevins des Parchons, laisse apparaître les possessions suivantes :

- Deux fiefs à Scheldewindeke, tenus du seigneur du pays de Rhodes
- La moitié de 24 bonniers répartis en diverses parcelles, tenues de plusieurs seigneurs²⁹, à Bottelaere
- La moitié de diverses parcelles à Scheldewindeke
- Les enfants reçoivent enfin diverses rentes héréditaires, dont celle de 6 livres de gros sur le bien *te Hullebroeck* à Lemberghe, que Josse van Crombrughe et Élisabeth Verdebrouc ont donnée à leur fils Georges (I) à son mariage. Le fermier de ce bien doit payer cette rente en plus de son fermage. Jossine Soethelm en a la moitié en usufruit.
- Des biens que Georges (I) et sa femme ont acquis en communauté d'acquêts, la moitié reste à la mère, l'autre moitié passant en nue-propiété aux enfants, leur mère ayant l'usufruit.

Les enfants héritent aussi de la moitié d'une rente viagère de 20 sous de gros sur des terres à Zeveren, mais leur mère en jouira sa vie durant. Ils bénéficient en outre d'une rente viagère de 20 sous de gros sur un bien à Nazareth. Enfin, les enfants de Georges héritent de la moitié d'une maison à Inghelmunster, dite *den Clenen Herdt*, « le Petit Cerf ».

Enfants de Georges I et de Jossine

◆ 1. Georges II (*Joorkine*), ► 7

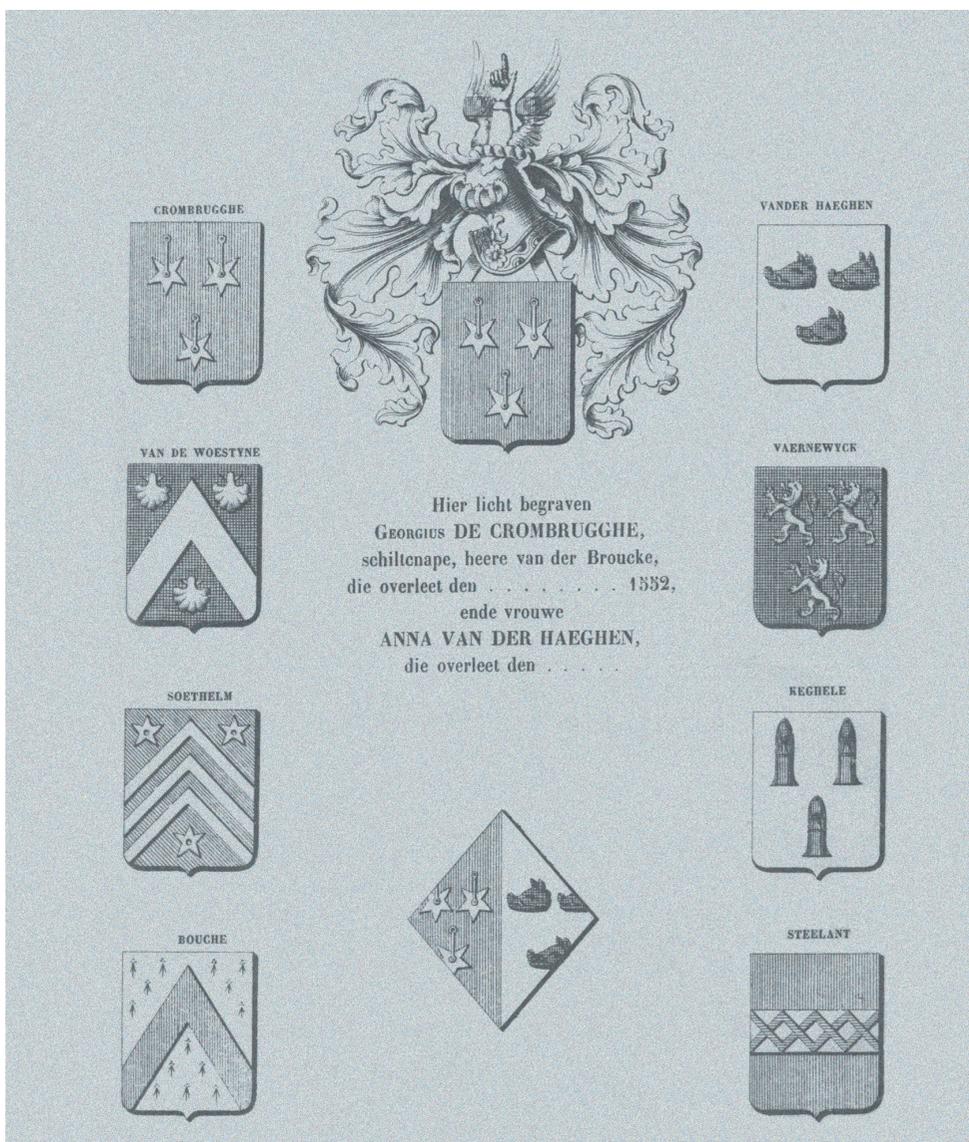
2. Jean (*Hannekin*), époux de Catherine (Katherine) van der CRUYSEN. Dont postérité³⁰.

3. Henri (*Heynkin, Heynricx*), né vers 1488, †Severghem 1509, époux de Marguerite (*Margriete*) van VAERNEWYCK³¹. Henri est mort jeune, laissant deux enfants mineurs : Marc (*Maerxkin*) et Marguerite (*Grietkine*), dont l'état de biens est présenté aux bailli et échevins du *Steenkerkschen* à Severghem³². Il possède trois petits fiefs à Calcken et Bellem, une ferme (*hofstede*) d'environ ½ bonnier *an den Quenenbrouc* à Merelbeke, ainsi que deux autres parcelles dans les parages.

Marc a épousé Jehanne van Ydeghem, fille de Guillaume, laquelle lui a donné huit enfants³³. Dont postérité.

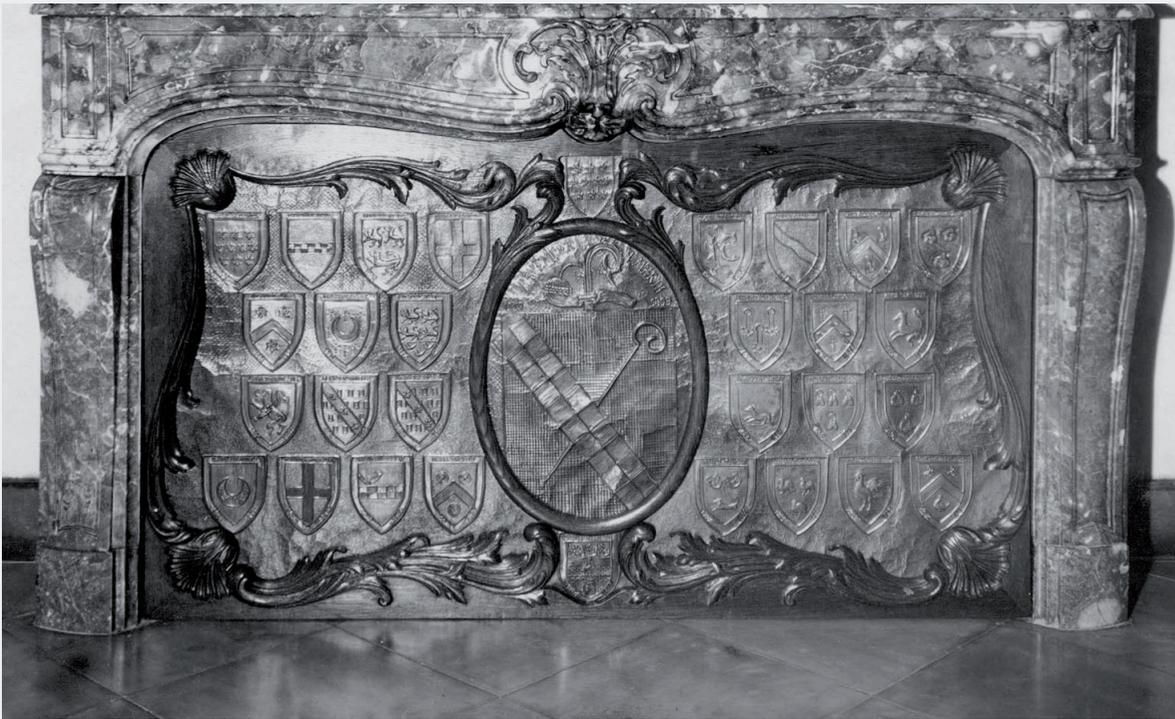
4. Isabelle (*Beelkine, Beelken, etc.*) alias *Élisabeth (Lysbeth)*, aînée des filles, née vers 1490, épouse maître Dominique (*Dominicus*) CLAYSSONE, avocat au Conseil de Flandre, homme de fief de la seigneurie de l'abbaye Saint-Pierre³⁴, fils d'Omer, et de Catherine Boudins³⁵. Dont un fils Antoine Claysone.

5. Marguerite (*Meerkine*), épouse de Gilles (*Gillis*) DIET, fils de Gérard. Dont postérité.



Les quartiers de Georges II de Crombrughe (à gauche) sont à lire comme suit : CROMBRUGGHE, SOETHELM, VAN DE WOESTYNE, BOUCHE. Les quartiers d'Anne van der Haeghen (à droite), sont corrects.

Extrait des «Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Orientale» III Gand 1870, p.227, n°63



Cheminée aux armes des abbesses de la Byloque à Gand

Cette cheminée de marbre, dans le second parloir, est ornée des armoiries de l'abbaye, entourées des écus de trente abbesses, dont Anne de Crombrughe à droite, au 2^e rang, 1^{re} position (détail ci-contre).

Une tombe dans la nouvelle salle du chapitre mentionne neuf abbesses, dont Anne de Crombrughe.

Stadsmuseum Gent (STAM), anc. abbaye de la Byloque à Gand. © IRPA, Bruxelles.

Notes

¹ *Eerst betaelt voor haer costen an de minne daer sou mede wonde ten 4 lb. gr. tsjaers ghevallen den lesten octobris LXVIIltich 4 lb. gr. ende voor ander nootzakelijckheden 1 lb. gr., compt samen 5 lb. gr. (ibidem).*

² *Item voor haer verleit om haer te cleedene ende te ghereene als zou ghinc wonen met den coopman van zijdelakene in den Eenhoren ende bij Betken al haer nootzakelijckheden ghekocht, ghegheven 6 lb. 9 s. gr. (ibidem).*

³ *Noch ghegheven als su naer het beghinbfoginck eenen dobbelen ducaet, makende 1 lb. 5 s. ... d. gr. (ibidem).*

⁴ G. VAN ACKER, *Abbaye de la Byloque à Gand*, dans *Monasticon belge*, VII/3, Liège, 1980, pp.346-347.

⁵ J. WALTERS, *Geschiedenis der zusters der Bijloke te Gent*, Gand, 1929-1930, I, pp. 194-197, et II, pp. 422-424, n° 245. En 1666, une religieuse de Groeninghe à Courtrai, Cécile Eghels, est élue abbesse malgré sa naissance illégitime. Mais elle a été légitimée en 1657 par l'abbé des Dunes à Coxyde, vicaire général de l'Ordre aux Pays-Bas (N. HUYGHEBAERT, *Abbaye de Groeninge, à Courtrai, dans Monasticon belge*, III/2, Liège, 1966, p. 537).

⁶ AGR, Papiers d'État et de l'Audience, n° 924, f°s 1-43, et n° 925, f°s 95-96.

⁷ Arch. de l'abb. de la Byloque, W 2, cité par J. Walters, *op.cit.*, I, p. 194, qui note que les anciennes généalogies la présentent néanmoins comme fille légitime de Georges, et de Catherine Braem (ANB, 1859, 124, BF, IV, 1860, 255, F.-V. Goethals, *loc.cit.*, etc.).

⁸ AGR, Enquêtes ecclésiastiques, n° 924, cité J. Walters, *op.cit.*, I, p. 195.

⁹ Arch. de l'abb. de la Byloque, clinique de Marie-Médiatrice à Saint-Denis-Westrem, W 33, 10 fév. 1613 (G. VAN ACKER, *loc.cit.*).

¹⁰ SAG LXXXIV/16/35, Ms. P.J. Maes, 1834, f° 156; UG 3647, Épitaphier de Wemaer, f°s 190 v°-191; M. VAN DE CRUYS et M. CHERON, *De Bijloke*, Wijnegem, 2003, p. 23.

¹¹ RAG, Abb. de la Byloque, n°2842, 1613-1634, où elle intervient avec les abbés de Baudeloo et Loos, le doyen du chapitre cathédral de Tournai, l'abbesse du Nouveau-Bois à Gand et le baron de Wacken, contre l'abbé de Saint-Pierre et le curé d'Assenede. Le procès a pour enjeu les dîmes de polders endigués du Métier d'Assenede. Voir aussi Arch. de l'abb. de la Byloque, W 40 (G. VAN ACKER, *op.cit.*, p.346).

¹² Arch. de l'abb. de la Byloque, W 37-39 (G. Van Acker, *loc.cit.*). Selon A. VAN HEDDEGHEM, *Een middeleeuwse hospitaal. De oude Bijloke*, Anvers, 1978, p. 253, la réalité est tout autre. Au décès du

receveur Martin de Windt, sa veuve clôt ses comptes sur un déficit de 67 livres. Comme il y a faute du défunt receveur et qu'il n'a pu régulariser la situation de son vivant, sa veuve offre à l'abbesse de Crombrughe des terres à Maldegheem et Oedelem, évaluées à 159 livres. L'abbesse rembourse la différence à la veuve et conserve les terres dans le temporel de l'abbaye.

¹³ RAG, Abb. de Baudeloo, n°595, 2 juin et 10 nov. 1613, 2 juin 1614, reçus adressés au prélat de Baudeloo pour 10 livres de rente.

¹⁴ A.V.L. [VAN LOKEREN], *Historique de l'hôpital de la Biloke et de l'abbaye de la Vierge Marie*, dans *MSH*, 1840, p. 214 ; reproductions dans J. Walters, *op.cit.*, I, pll. 12-13 et 181-183 ; Edm. SERRURE, *Monographie de l'hôpital la Biloque de Gand*, Bruges, 1881, p. 8 ; A. VAN HEDDEGHEM, *op.cit.*, pp. 190 et 209.

¹⁵ D'après J. WALTERS, *op.cit.*, I, p. 197.

¹⁶ BR 16.901, f° 259 ; UG, G 12.926, Ms. Loovelde, f° 254, avec son écu en couleur ; A.L. Van HOOREBEKE, *Recueil des épitaphes de la ville de Gand*, IV, *Abbaye de la Biloque*, Gand, 1849, p. 266.

¹⁷ UG 3647, f° 191.

Projet de verrière armoriée à Proven

Voici l'accord signé par Jean et Philippe de/van Crombrugge d'une part, et le curé et les représentants de la paroisse de Proven d'autre part, au sujet du remplacement d'une chapelle en ruine fondée par leurs parents, Philippe I et Gertrude de Gruutere, par un autel consacré à Sainte Albine et un vitrail armorié en couleurs.

En haut de la verrière, trois écus ovales partis :

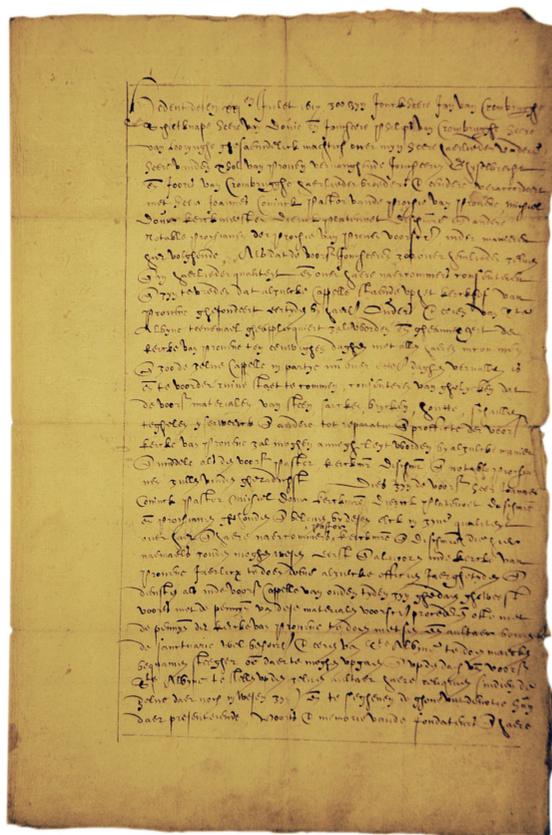
1. parti de sable au lion d'argent (Zadelaere) et d'hermine à la bande de gueules chargée de trois bottes de foin d'or dans le sens de la bande (Bousse ?)
2. parti de sable au chef d'argent, au lion issant de gueules (Braem) et de sable au lion d'argent (Zadelaere)
3. parti Crombrugge et Braem.

Au centre, armes Crombrugge chargées en cœur de l'écu Braem, surmontées du heaume avec bourrelet et lambrequins, avec le fameux cimier au doigt bagué, pointé vers le haut, dans un vol d'argent à la bande de gueules, accosté du cri GHEND GHEND.

Chaque écu devra mesurer un pied et le reste en proportion (*elcken schilt eenen voet breet ende lanck naer proportie*). Les fidèles de l'église paroissiale de Proven auront ainsi sous les yeux les armes d'alliance des trois dernières générations qui se sont transmis le Tonlieu de Proven jusques et y compris les Crombrugge.

Entre les signatures de Jan de Crombrugge (Jean), et de son frère Phlps (Philippe), avec des fioritures, la signature bien formée du curé Joannes Coninck pastor, suivie de quatre signatures avec marques personnelles de membres de la fabrique d'église.

RAG, Fonds Crombrugge, AFF 5492, 21 juil. 1617.



Le partage devra donc se faire comme suit :

- Jean, seigneur de la Douve, aîné et de ce fait principal hoir féodal, a droit à la part du lion selon la coutume, soit les deux tiers des fiefs.
- Philippe II, puîné, a droit au troisième tiers des fiefs⁶³. Pour ne pas diviser toutes les seigneuries en trois, il prend la seigneurie de Looringhe et il renonce à sa part sur les biens allodiaux, meubles et autres héritages au profit de son frère aîné⁶⁴. Il promet en outre d'exercer la tutelle sur son frère cadet, Georges, encore mineur d'âge⁶⁵.
- Giselbert, seigneur de Leyberghe, et Georges, hoirs allodiaux et mobiliers.
- Jeanne, célibataire, qui est malade et ne passera d'ailleurs pas l'année 1618.

Ces opérations durent du 28 mai au 11 août 1618. Le résultat est consigné dans un impressionnant registre d'une centaine de folios, relié sous une couverture de parchemin jaune⁶⁶. La langue flamande de ce genre de littérature est évidemment administrative et stéréotypée, pleine d'abréviations coutumières, de tautologies juridiques et de savoureux mots dérivés du français qui font sourire⁶⁷.

Le titre, théâtral, prend à lui seul toute la première page :

Dit naer volghende es den staet, prisie ende estimatie van goedynghen zoo van leenen, heerlicheneden ende t'ghone danof dependeert, erfven, cheinsen, huusen, boomen ende anders, toebehoorende onder andere goedynghe bevonden ten sterfhuuse ende overlydene van Edele ende Weerde heere Jonckheer Philips van Crombrughe, in zynen tyde heere van der Douwie, Pontpepers, Tol van Provene, Broucke, Lorynghe, etc. die overleet op den vierden Jannuaris 1618 binnen de prochie van Wielsbeque op t'leenhof ende heerschap ten Broucke, Casselrye van Cortrycke, cuerbroeder in Veurnambacht, ghepresen by den ghemeen laste van mevrauwe Ghertruyt de Grutere, douagiere, jonckheer Jan van Crombrughe, heere van der Douwie, jonckheer Philips, jonckheer Ghysbrecht ende jonckheer Jooris van Crombrughe, metsgaeders jonkvrouw Jehenne van Crombrughe, alle erfghenaemen, ghedaen by ons d'heer Jaecques de Raedt, d'heer Philips Ghys ende my Roelandt Borry, gheede deelslieden der stede ende Casselrye van Veurne, ende voorts in ander Casselryen alzulcke prysers als up de partyen ghespecificeert wezen, zullen beghonnen den 28^{en} meye 1618, zoo hier naer volcht.

La succession de Philippe représente une fortune considérable : chacun des cinq héritiers recueille des biens pour une valeur de 18 521 livres.





HIER LIGHT BEGRAVEN IOR PHLS VAN CROMBRUGGHE
 FO IOR JOORIS IN ZYNEN LEVEN HEERE VANDER
 DOUVIE BROUCKE, PONTPEPERS, LOORINGHE, BOELARE,
 ETC. METGRE IOE GHEERTRUYT DE GRUTERE FIA
 MHER JANS RUDDERE DEN WELCKEN HEEFT
 GHELEGATERT EENE EEUWELICKE RENTE VAN TWEE
 PONDE GROON TSAIERS BEZEDT UPDE DE VOORN. HEERLICHEDE
 TEN BROUCKE DE XX GROON VOOR DE DIENST VAN EEN
 IAERGHETYDE ENDE DE ANDER XX GROON OMME TE
 DISTRIBUEREN DEN AERMEN. DEN VOORN. IOR PHLS
 OVERLEET DEN IIIIEN IANUARIUS 1618 ENDE DE
 VOORN. IOE GHEERTRUYT DEN ...

Sa tombe

Selon Victor (†1928) et Jacques de Loo-ringhe (†1998) Philippe a été inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Wielsbeke, sous une grande pierre tombale portant ses armes timbrées, accompagnées de ses huit quartiers armoriés et de ceux de son épouse.

Du côté Crombrugge, ces quartiers sont mal ordonnés et l'écu Bousse remplace à tort Zeulhoof. Victor y voit une erreur voulue. On aurait mis Bousse afin qu'apparaisse sur la tombe du défunt la famille de laquelle émanent au moins deux des seigneuries dont il a été titulaire : Tonlieu et Pontpepers⁶⁸.

Voici les deux fois huit quartiers, d'abord tels qu'ils figurent sur la tombe, ensuite tels qu'ils auraient dû apparaître :

À gauche :	À droite :
Crombrugge	Gruutere
Soethelm	Goetghebuer
van der Haeghen	Ydeghem
Keghele	Cauwenberghe
Braem	Waele
Sadelaere	Axpoele
van der Straeten	Liedekerke
Zeulhoof	Vaernewyck

D'après Victor, cette pierre tombale, jadis dans le chœur, a été retrouvée et restaurée lors de la reconstruction de l'église de Wielsbeke et placée « dans l'église actuelle près des fonts baptimaux ». Jacques écrit qu'elle a heureusement échappé aux destructions de la guerre 1940-1944 (photo ci-contre). Cependant, on ne la trouve plus dans l'église actuelle et on la croyait perdue à tout jamais. Jusqu'au jour où elle a réapparu dans un livre récent (2005) consacré aux noms des rues de la région de Tiel. La pierre, marquée par l'usure du temps, est encadrée dans le mur de briques de la chapelle funéraire (*rouwkapel*) du cimetière communal actuel de Wielsbeke, 13^e Liniestraat (photo sur page de gauche). Cette chapelle est un ultime vestige du portail de l'ancienne église paroissiale⁶⁹. Hormis le manuscrit de François-Antoine de Crombrugge, nous ignorons si cette épitaphe du début du XVII^e siècle figure dans un épitaphier.

Reconstitution de l'épitaphe et du décor héraldique, très abîmés par les intempéries

En 1636, le baron d'Inghelmunster a tenté de s'approprier la tombe des Crombrughe dans l'église de Wielsbeke, allant jusqu'à intenter un procès au Conseil de Flandre.

Dans les attendus de ce procès, on lit que la famille de Crombrughe a eu « de tous temps » sa sépulture dans l'église de Wielsbeke. Il s'agissait de « deux caveaux dans le chœur, devant le banc de communion ». Ce droit ne leur a jamais été contesté. Le baron n'a pas eu gain de cause, puisque Giselbert I de Crombrughe sera encore inhumé dans l'église en 1644.

La tombe de Gertrude de Gruutere à l'abbatiale de Groeninghe

Gertrude de Gruutere a survécu une vingtaine d'années à son mari. En 1638, elle est inhumée non point à ses côtés comme prévu et indiqué sur l'épithaphe de Wielsbeke, mais dans l'abbatiale de Groeninghe à Courtrai, où elle a fait célébrer un anniversaire pour le repos de son âme et où elle est décédée, veillée par sa fille Florence, religieuse en ce monastère.

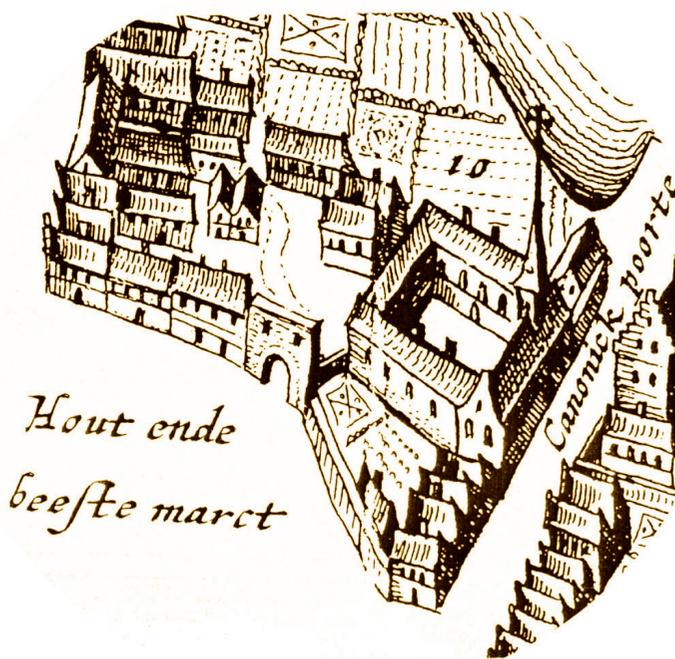
En 1644, sur les instances de Florence, ses descendants font sculpter une tombe pour leur mère⁷¹. À cet effet, ils achètent une dalle d'Écaussinnes (*escosijnen sarksteen*)⁷² à Roch du Chesnoy, sculpteur à Gand⁷³. Pour les armes d'alliance, sculptées en profondeur, soutenues par le haut par un ange, ainsi que pour les quartiers avec les inscriptions requises, Roch du Chesnoy reçoit 22 livres 10 sous de gros, plus 4,5 sous pour la finition (peinture) de l'ensemble et de toutes les inscriptions. À la réception du travail, Philippe II lui offre encore 13 sous de gros et un pot de vin de 10 gros.

Le 18 mars 1644, Giselbert et Florence se rendent à l'atelier du sculpteur pour vérifier si les armoiries et les inscriptions sont bien exactes. Ils offrent une cannette de bière aux ouvriers. Lors d'une seconde visite « au magasin » le 2 avril suivant, ils apportent un nouveau broc de bière au personnel.

Le 19 août, la pierre est enfin prête. Georges IV donne son accord pour le transport à Courtrai par les soins du batelier François van den Walle. L'abbesse de Groeninghe paye encore 28 sous 4 gros pour la prise de la pierre sur le quai de la Lys et son placement au-dessus du tombeau.

En 1663, sur demande du seigneur de la Douve, maître Philippe Olbrecht aménage le caveau.

L'épithaphe, encadrée de ses quatre quartiers, Gruuteere, Ydegheem, Waelé, Liedekercke, n'existe plus.



L'abbaye de Groeninghe au nord de Courtrai

Gertrude de Gruutere y a rejoint sa fille Florence, religieuse, pour y finir ses jours. L'aïeule des Crombrughe y est enterrée dans le cloître, plutôt qu'à Wielsbeke où subsiste cependant sa pierre tombale.

Extrait du plan de Courtrai par Ant. SANDERUS, Flandria illustrata, Cologne, 1641-1644.

L'héritage de Giselbert de Gruutere

Giselbert de Gruutere, frère de Gertrude, meurt sans postérité en 1622. Il est le dernier de l'une des longues lignées Gruutere. Sous réserve du douaire de sa veuve Catherine de la Vichte, Giselbert laisse à sa sœur Gertrude une série de fiefs à Heusden. Ces fiefs, tous tenus du burgrave de Gand, passeront bientôt aux Crombrughe.

Du chef de trois de ces fiefs, les Crombrughe porteront les titres de seigneurs de Loovelde, Kerckhove et Melle, étant entendu qu'il ne faut pas confondre ce Melle, à Heusden, avec la grande seigneurie et paroisse voisine de Melle.

Difficultés entre les enfants

Du vivant de leur mère, tous ces biens qui viennent de différents côtés et qu'il faut répartir de manière inégale, selon des règles coutumières engendrent des tensions, notamment entre les deux fils aînés : Jean, seigneur de la Douve, hoir féodal de son père (*leenhouder ter sterfhuysse van zijn vader saeligheer*), et Philippe II, seigneur de Looringhe.

Ce dernier gagne son procès au Conseil de Flandre, mais Jean de la Douve interjette appel au Grand Conseil de Malines, où la cause est encore pendante en 1632. On ne sait pas ce qu'il en est advenu.

Pour réparer ce qu'elle considère comme une injustice, leur mère donne une certaine somme aux cinq filles de Jean.

Après la mort de son mari, Gertrude passe une série d'actes notariés visant, semble-t-il, à rétablir une certaine égalité entre ses fils. La plupart des actes se font en effet à l'avantage des deux plus jeunes.

Le testament et la succession de Gertrude de Gruutere

Le 9 août 1623, la veuve de Philippe dicte son testament au notaire Ferdinand van der Schuere⁷⁴. Elle désire reposer aux côtés de son mari à Wielsbeke. L'enterrement doit avoir lieu le plus tôt possible après son décès. Elle veut des funérailles simples, sans pompe ni ostentation (*zonder eenighe pomperie ofte uutwendighe pracht des weerelts*).

Elle lègue 12 livres de gros à l'abbesse de Groeninghe pour des obsèques et un anniversaire à célébrer les deux années suivantes. À son fils Charles, moine de Baudeloo à Gand, elle laisse une rente viagère annuelle de 4 livres de gros. En outre, il devra recevoir aussitôt après la mort de sa mère 4 autres livres « pour une récréation avec ses révérends confrères ».

Lorsque s'ouvre la succession de Gertrude, son fils aîné Jean est mort et c'est Philippe II qui dirige les opérations. Jean laisse des filles mineures dont le notaire van der Schuere assumera la tutelle, du moins pour le partage (*deelvooght*). Giselbert obtient le tiers des trois fiefs maternels (Loovelde, Kerckhove et Melle), moyennant renonciation au reste de la succession. Les frères apposent leurs signatures, les uns *van Crombrughe*, les autres *de Crombrug-*

Le 5 juillet 1754, une ordonnance du gouvernement central accorde une voix décisive à chacune des douze châtellenies, mettant ainsi pour la première fois les *Principaux* en minorité aux États de Flandre. Le 18 octobre 1755, une nouvelle ordonnance rééquilibre les voix : 2 au clergé, 3 aux villes et 3 aux campagnes.

À cette époque, le prévôt de Crombrughe, agissant comme député des États, supervise les travaux du sas et de l'écluse de Slyckens. Cependant, à la suite de rumeurs de scandale financier, une commission d'enquête travaille de 1754 à 1757. Elle n'épargne presque personne. Tous les motifs sont bons pour écarter Crombrughe de la députation. Un jour, le gouvernement prétend qu'à la suite des réformes, les mandats des deux représentants du clergé ne sont plus valables. On constate cependant leur validité. Un autre jour, le gouvernement ordonne l'élection de deux nouveaux députés ecclésiastiques : un régulier pour Gand, un séculier pour Bruges. Comme Crombrughe est chanoine séculier de Gand, on a compris que l'ordonnance vise indirectement sa mise à pied.

La correspondance du ministre, le comte de Cobenzl, nous révèle que l'on a cherché, en haut-lieu, une faute à reprocher au prévôt de Crombrughe. Fin 1754, Paul-François de Cordays, président de la Chambre des comptes à Bruxelles, adresse au ministre deux lettres pleines de sous-entendus : *ce prévôt est le bou-tesfeu de la présente affaire. Il regrette d'avoir intercédé pour lui « lorsqu'il étoit question de l'exclure de la députation ».* Il suggère que Son Excellence « excuse » le prévôt Crombrughe de toutes les députations. Les démarches de ce prévôt sont un crime d'État ! Il faut agir à sa charge en toute rigueur, humilier « ce turbulent prévôt » ou encore « notre indiscret prévôt »...

Deux mois plus tard, le président de Cordays écrit encore au ministre :

J'ai eu hier au soir la visite du Prévôt Crombrugge qui se proposoit d'aller faire sa Révérence à V^{re} Ex^{te}. Je lui ai déconseillé fortement, crainte d'accident, et il a fort bien goûté mes raisons, il retourne aujourd'hui à Gand... après le discours que je lui ai tenu, il se gardera bien d'accepter cette commission⁶³...

Dernières dispositions et mort du prévôt

Alexandre-Bernard fonde à Bruges deux anniversaires pour le repos de son âme, l'un à la cathédrale Saint-Donat, l'autre dans son ancienne collégiale de Notre-Dame⁶⁴. Il lègue à la Table du Saint-Esprit de Saint-Bavon la somme considérable de 25 000 florins, à charge pour les curés, vicaires et visiteurs de la cathédrale d'en distribuer pendant l'hiver les revenus aux

pauvres de la paroisse. Dernier de la branche Boelaere de la famille Crombrughe, il avait recueilli les héritages de ses proches.

Le prévôt est mort en sa demeure au parvis (*op het Pleintje*) de Saint-Bavon. Il s'est fait inhumer par les alexiens dans la cathédrale⁶⁵, près de ses ancêtres. Son épitaphe est gravée sur une grande pierre de marbre blanc, décorée de ses armoiries et seize quartiers. La pierre tombale existe toujours dans une des chapelles de gauche de la crypte.

Alexandre-Bernard a son portrait dans la cathédrale Saint-Bavon, en compagnie des cha-

noines gantois promus à d'autres sièges épiscopaux et non loin des portraits des évêques. Son testament en latin porte la date du 24 février 1763. Se disant sain de corps et d'esprit, Dieu en soit loué, il commence par implorer l'intercession de la Vierge Marie et de ses deux saints patrons Alexandre et Bernard. Il élit sa sépulture dans la cathédrale, en particulier dans la chapelle Sainte-Anne où se trouve la tombe de ses ancêtres. Ses funérailles se feront avec les solennités requises, distributions aux pauvres, services à la cathédrale et à la collégiale Notre-Dame de Bruges, legs à ses domestiques, fondations d'anniversaires, etc⁶⁶.



Chanoine Alexandre de Crombrughe de Boulaere (1698-1765)

prévôt du chapitre cathédral de Saint-Bavon à Gand, vicaire général du diocèse, 1^{er} député du clergé aux États de Flandre.

Ce portrait (huile sur toile, 70 x 50 cm) se trouve aujourd'hui dans la chapelle Sainte-Anne, donnant sur le déambulatoire, du côté gauche. Il en existe une copie dans la collection Picquendaele, Vladsloo.

10 PHILIPPE II (1578-1650)

seigneur de Looringhe, Loovelde, etc.
bourgmestre et landhouder de Furnes
époux d'Hélène Mesdach (1586-1620)

Nil admirari - Nergheens onstelt¹.

Twee saecken maecken den mensch wel ende groot: een goedt huwelick ende eene goede doot².

Deux devises de Philippe II.

◆ Jonkheer Philippe II (*Philips*) de CROMBRUGGHE (fils de Philippe I, et de Gertrude de Gruutere), seigneur de Looringhe et du Tonlieu de Proven (1619), seigneur de Loovelde (1638), échevin de Courtrai (1602), échevin (*cuerbeer*) de Furnes (1603-1619 et 1632)³, capitaine des bourgeois de Furnes (vers 1607-1608)⁴, bourgmestre et landhouder (1621-1623 et 1633-1635) des ville et châtellenie de Furnes, généalogiste, °Loovelde et bp Heusden, 22 déc. 1578 †Gand (Notre-Dame-S^t-Pierre) 8 sept. 1650 et inhumé à Heusden, ×Furnes ou Bruges 11 avril 1606 jonkvrouw Hélène MESDACH (*Mesdagh*)⁵, dame héritière de Wulfsberghe (Oedelem) et Reysacker (Wevelghem et Menin), °[Bruges] 7 janv. 1586, †Furnes 25 juil. 1620 une heure après avoir mis au monde son 7^e enfant, inhumée le lendemain soir à Notre-Dame de Bruges, fille unique de jonkheer Gérard (*Gheeraert*), seigneur de Wulfsberghe, homme de fief de la Haute Cour de Saint-Pierre près de Gand (1592)⁶, et de jonkvrouw Jacqueline de Mouscron, dame héritière de Reysacker.

Une carrière publique à Furnes

Avant de se fixer à Furnes, Philippe a vécu peu de temps à Courtrai, où il siégeait comme jeune échevin en 1602⁷. Son père lui ayant réservé la seigneurie de Looringhe, près de Furnes. Il va y jouer à partir de 1603 un rôle important dans la vie publique.

Comme partout ailleurs en Flandre, les échevinages sont mis en place par des commissaires royaux selon les coutumes du lieu. Depuis novembre 1586, la ville de Furnes et sa châtellenie ont fusionné leurs bancs d'échevins, mais il reste deux bourgmestres ou *landhouders*, chapeautant un banc de vingt échevins ou *cuerberen*. Ceci n'empêche pas que les bourgeois (*poorters*) dits ici *cuerfrères* (*cuerbroeders*) aient leur mot à dire dans la nomination des bourgmestres. Les échevins doivent avoir été bourgeois pendant un an et un jour pour être élus. Quant aux bourgmestres-*landhouders*, l'un dît de la *commune* est plus important que l'autre dît de la *loi* (*wet*). Tous sont tenus de résider à Furnes durant leur législature. Ces appellations de *cuerbeer*, *cuerfrère*-*cuerbroeder* et, dans une

moindre mesure, *landhouder*, font partie des particularités furnoises⁸.

Philippe a siégé à de nombreuses reprises comme échevin des ville et châtellenie de Furnes : en 1603-1604, 1606, 1608, 1611, 1615 (1^{er} échevin), 1619 et 1632. Il a été élu quatre fois à la charge la plus élevée, celle de bourgmestre-landhouder : en 1613, 1614, 1633 et 1634⁹. En 1613, comme échevin et commissaire aux travaux de la ville, il pose la première pierre d'une extension arrière de la maison de la Loi (*Wetshuis*) ou hôtel de ville (*Stadhuis*)¹⁰.



Hôtel des Ville et Châtellenie de Furnes

Le bel hôtel de ville renaissance flamande que l'on admire encore aujourd'hui sur la Grand place (Grote Markt), date de l'époque de Philippe II. La partie gauche (Stadhuis) est un peu plus ancienne (1596-1612) que la partie droite (Landhuis). Philippe a suivi la construction de cette dernière en 1613-1621. Cette aile, de style renaissance italienne, s'adosse à un beffroi surmonté d'un élégant bulbe baroque. Une pierre commémorative scellée à l'intérieur du bâtiment, dans le pignon d'une aile arrière (un grenier au 4^e étage), atteste qu'il a inauguré la Landhuis avec son alter ego, le bourgmestre Jacques de Bryarde, seigneur de Beauvoorde, en 1621.

À l'arrière se profile la collégiale, à jamais inachevée, de Sainte-Walburge. À droite, une série de cinq maisons à pignons en escaliers. Voir situation sur les plans de Furnes.

Dessin à la plume d'Albert Robida (1848-1926).

A. Robida, Les vieilles villes des Flandres. Belgique & Flandre française, Paris, 1908.



Vitraux armoriés à l'hôtel de ville de Furnes (XVII^e s.). Représentation des armoiries de douze magistrats des ville et châtellenie de Furnes, dont celles de Philippe II de Crombrugge, bourgmestre et landhouder en 1621-1623 et 1633-1634.



Pierre commémorative de l'inauguration du landhuis de Furnes

L'hôtel de la châtellenie (Landhuis), aile droite de l'hôtel de ville (Stadhuis), a été inauguré en 1621 par les deux bourgmestres-landhouders Jacques de (a) Bryarde, seigneur de Beauvoorde, et Philippe de Crombrugge CÖSS' (consulibus). Consul se dit ici des deux confrères bourgmestres et landhouders des ville et châtellenie de Furnes (par analogie avec les deux consuls qui gouvernaient la Rome antique sous le Consulat). Pierre encastée dans le mur du grenier, au-dessus de la zittingszaal (salle de séances).



Plan de la ville de Furnes

avec ses fortifications réalisées en 1667, détruites en 1673, étendues en 1692-1693.
 Au canal élargi entourant la ville de toutes parts s'ajoute un système complexe de bastions,
 avec escarpes et contrescarpes, demi-lunes, multiples enceintes, réseau de fossés, etc.,
 dont on trouve ici un exemple classique.

Plan manuscrit anonyme et non daté.
 BR, Cartes & plans, III 5459.

Gérard (†1455) : pp. 41, 43
Vichte Catherine de la (XVII^e), ép. de Giselbert de Gruutere (XVII^e) : p. 68
Vilain XIII Jean-Jacques (1712-1777) : p. 86
Villers Grand Champs Henri de : p. 203
Virion de Nibles Isabelle (XVII^e), ép. de Philippe III : p. 83
Vliegheer Livine de (1660-1702), ép. de Georges-François : p. 113
Volden Isabelle-Alexandrine (XVII-XVIII^e), ép. de Pierre-Robert Anchemant : p. 142
Vyt Josse (XIV^e) : p. 29

W
Wargny Jacques de (XVI^e) : p. 35
Washington Georges, 1^{er} président des Etats-Unis : p. 211
Wever Thérèse-Barbe-Fr. (1780-1863), ép. d'Anselme I-Léonard : pp. 169, 170, 225
Winckelman Catherine (†1596), ép. d'Henri Anchemant (†1586) : p. 142
Wittert van Hoogland Marie-Gérardine, ép. de Charles Curtis : pp. 209, 211
Woestyne Marguerite van de (XV^e), ép. de Rogier Soethelm : p. 45
Woestyne Marie-Louise van de (XV^e), ép. de François Anchemant (1622-1679) : pp. 142, 166
Woestyne Zoe van de (XIX^e), ép. de Léon van Ockerhout : p. 177
Wowar, Abbé : p. 16
Wulf Marie de (XVII^e), ép. de Louis de Cressin : p. 135

Y
Ydeghem Jehanne van (XVI^e), ép. de Marc : p. 47
Yolande de Flandre, dame de Cassel (1326-1395) : pp. 8, 30, 31, 216

Z
Zadelaere Jeanne de : p. 101
Zeelander Brigitte, dame de Cuerne, ép. de François de Mesdagh : p. 98
Zoethellem : voir *Famille Soethelm*
Zuylen d'Erpe Philippe-Guillaume (†1701) : p. 116

